



# Assemblée générale

Session extraordinaire d'urgence

**34<sup>e</sup>** séance

Vendredi 16 janvier 2009, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. d'Escoto Brockmann ..... (Nicaragua)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 5 de l'ordre du jour (suite)

### Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

#### Projet de résolution (A/ES-10/L.21)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Frères et sœurs, nous avons de nombreux orateurs inscrits sur la liste. Je vais prier instamment tous les orateurs de ne pas se sentir obligés de lire leur déclaration dans leur intégralité, mais seulement de les résumer car le texte intégral des déclarations sera distribué. Cela nous permettrait de nous prononcer aujourd'hui. Comme je l'ai dit hier, c'est le moins que nous puissions faire pour nos frères et sœurs qui vivent un véritable enfer à Gaza. Nous voulons leur envoyer un message aujourd'hui – demain est trop éloigné. Une personne a dit peut-être lundi, mais ce serait là un échec de l'Assemblée. Nous devons agir rapidement. Le consensus parmi ceux qui se sont déjà exprimés est évident.

Comme les membres le savent, un projet de résolution officiel a été distribué depuis hier, et nous voulons nous prononcer dessus aujourd'hui et certainement pas après 18 heures, voire avant, ce qui serait encore mieux. Je prie instamment les membres de ne pas se sentir obligés de lire leur déclaration dans

leur intégralité, car le texte intégral des déclarations sera distribué, mais seulement de les résumer pour que nous puissions aller de l'avant et nous prononcer sur le projet de résolution.

**M. Tuah** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Brunéi Darussalam, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion très importante pour réagir à la crise actuelle dans la bande de Gaza et dans ses alentours.

Le Brunéi Darussalam est vivement préoccupé par la dégradation de la situation à Gaza et aux alentours. Les décès de plus d'un millier de Palestiniens innocents, les blessures infligées à des milliers d'autres et les destructions massives de leurs maisons et de leur infrastructure mettent en lumière la gravité de la situation.

Nous ajoutons notre voix à celle de ceux qui condamnent la poursuite de l'emploi excessif de la force par Israël et appelons toutes les parties à exercer la plus grande retenue. L'escalade de la violence à Gaza a dépossédé encore davantage le peuple palestinien, qui avait déjà connu tant de souffrances en raison des blocus. Ces faits nouveaux récents ont sapé les progrès enregistrés par la communauté internationale pour trouver une solution juste, pacifique et permanente au conflit.

Il incombe une fois encore à la communauté internationale d'agir résolument et d'exercer son

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



autorité à cette étape cruciale. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité a envoyé un message clair en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, elle a appelé à la réouverture durable des points de passage, elle a exhorté à la fourniture d'une assistance humanitaire sans entrave aux personnes dans le besoin et s'est félicitée de tous les efforts en cours aux niveaux régional et international pour instaurer une paix globale. Cette résolution importante doit être respectée.

Ne perdons pas de vue les racines profondes de ce conflit : les souffrances infligées au peuple palestinien et les efforts qu'il déploie pour récupérer sa terre perdue. Convaincu que la solution prévoyant deux États est la seule option possible dans ce conflit, le Brunéi espère que toutes les parties seront à même d'œuvrer à cette fin. Nous reconnaissons à cet égard l'attachement sans faille et la volonté manifestés par les États Membres qui ont contribué à la recherche d'une solution négociée.

Le Brunéi Darussalam réitère son attachement de longue date à la primauté du droit international sous l'égide de l'ONU et ajoute sa voix à celles de tous ceux qui appellent les deux parties à exercer la plus grande retenue.

Nous vous remercions une fois encore, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette session extraordinaire, qui donne l'occasion aux Membres de l'ONU de procéder à un échange de vues sur la situation grave qui règne à Gaza afin de contribuer davantage aux efforts déployés aux niveaux régional et international aux fins de l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région.

**M. Wolfe** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La situation à l'origine de notre présence aujourd'hui à la présente reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence est sans aucun doute regrettable. Cela fait exactement une semaine que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté a été adoptée. À ce jour, nous n'avons observé qu'une recrudescence de la violence, la poursuite des meurtres injustifiés de civils palestiniens, les amputations d'autres civils, y compris des femmes et des enfants sans défense, et la destruction des biens et de l'infrastructure, y compris du complexe de l'ONU.

Le Gouvernement jamaïcain est extrêmement préoccupé par l'escalade du conflit à Gaza. Nous

reconnaissons certes le droit d'Israël à protéger ses citoyens, mais nous n'en sommes pas moins horrifiés par l'emploi disproportionné et excessif de la force par le Gouvernement israélien et par son mépris flagrant à l'égard de la sécurité des civils innocents.

Nous sommes tout aussi préoccupés par les roquettes lancées aveuglément sur le territoire israélien par les militants palestiniens depuis plusieurs semaines. Ce cycle de violence et de représailles entrave les efforts et les initiatives en faveur de la négociation d'une paix durable dans la région.

La Jamaïque est écœurée par la tragédie ignoble qui se déroule sur le terrain qui, selon le chef des urgences médicales à Gaza, a fauché la vie de plus de 1 000 Palestiniens – plus de 50 % d'entre eux étant des civils – et blessé 4 500 personnes, dont de nombreuses femmes et de nombreux enfants.

Nous pensons qu'il est temps de réaffirmer notre appui à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et d'exhorter les deux parties à appliquer pleinement et rapidement le cessez-le-feu – un cessez-le-feu durable et pleinement respecté qui facilite l'acheminement et la distribution sans entrave de l'aide afin d'alléger les souffrances et de prévenir la dégradation de la situation humanitaire à Gaza. La Jamaïque est de toute évidence encouragée par les efforts déployés par l'Égypte, dont elle se félicite, et qui visent à l'instauration d'un cessez-le-feu ainsi que par les efforts de médiation investis par l'Égypte et la Ligue des États arabes en faveur de la réconciliation entre les Palestiniens.

L'histoire a montré qu'il ne pouvait pas y avoir de solution militaire à ce conflit. Les droits et les aspirations légitimes d'un peuple ne peuvent pas être réprimés indéfiniment. La Jamaïque continue d'appeler toutes les parties à poursuivre leurs efforts diplomatiques pour régler pacifiquement le conflit israélo-palestinien. À cet égard, nous appelons à la reprise des négociations visant à parvenir à une solution permanente à même de garantir la sécurité d'Israël et le droit des Palestiniens à un État souverain, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui demandent à Israël de se retirer jusqu'à ses frontières d'avant 1967.

Enfin, nous avons pris bonne note, Monsieur le Président, de votre indication concernant le projet de résolution que vous avez élaboré et sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui. Ma délégation

mettra tout en œuvre pour veiller à ce que nous puissions effectivement l'adopter.

**M. Maurer** (Suisse) : La situation qui prévaut à Gaza est dramatique. Seul l'arrêt immédiat des hostilités par toutes les parties au conflit peut mettre un terme à cette tragédie qui a déjà causé tant de morts, tant de blessés et tant de souffrance.

La Suisse réitère son appel à une cessation immédiate tant des tirs de roquettes contre Israël que de l'opération militaire israélienne. Elle salue la résolution adoptée par le Conseil de sécurité et appelle les parties à lui donner suite sans délai. Nous saluons également les efforts internationaux pour aboutir à un cessez-le-feu et encourageons vivement les parties au conflit à y répondre favorablement. Un cessez-le-feu immédiat et l'acheminement de l'aide humanitaire ne constituent néanmoins que les premiers pas essentiels. Ils doivent être accompagnés et suivis par un processus politique et un dialogue entre toutes les parties au conflit.

Dans ce conflit armé qui perdure, nous souhaitons souligner trois aspects qui nous tiennent particulièrement à cœur et qui méritent une attention immédiate.

Premièrement, ce sont encore une fois les civils, y compris les enfants, qui subissent en premier lieu les conséquences de ces affrontements. L'accès des blessés aux soins médicaux ainsi que l'accès des agences humanitaires à la population civile sont essentiels pour sauver des vies, évacuer et soigner les blessés, et rétablir un minimum de dignité. L'interruption du système d'approvisionnement en eau nécessite des travaux immédiats afin d'éviter une détérioration encore plus grave de cette situation.

Les circonstances actuelles rendent très difficile le travail des agences humanitaires. Nous exhortons toutes les parties au conflit à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire afin de permettre un accès humanitaire rapide et sans entraves aux blessés et aux personnes dans le besoin et d'assurer la protection du personnel humanitaire. Dans ce cadre, la Suisse est particulièrement choquée par l'information récente faisant état de bombardements de bâtiments de l'Organisation des Nations Unies à Gaza.

Deuxièmement, des milliers de personnes sont actuellement déplacées au sein de la bande de Gaza. Ces personnes, dont le nombre est croissant, doivent être protégées et soutenues. Elles ont le droit de

rechercher la sécurité dans une autre partie du territoire ou de le quitter.

Troisièmement, toutes les parties au conflit doivent strictement respecter leurs obligations selon le droit international. Ceci inclut l'obligation de respecter scrupuleusement les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution afin d'assurer une protection maximale de la population civile et des biens civils, ainsi que la protection du personnel médical, des hôpitaux et autres unités sanitaires. Pour la Suisse, il est de la plus haute importance que ces trois considérations humanitaires soient reflétées de manière adéquate dans une résolution de cette Assemblée.

Nombreuses sont les allégations de violations du droit international commises durant ce conflit. Comme elle a eu l'occasion de le faire au Conseil des droits de l'homme lundi dernier, la Suisse réitère son appel à une enquête impartiale pour éclaircir toutes les allégations de violations commises par toutes les parties durant les hostilités.

La Suisse reste convaincue que le conflit israélo-palestinien ne peut être résolu par des moyens militaires. Seules des négociations visant à permettre la création d'un État palestinien viable vivant côte à côte avec un État d'Israël internationalement reconnu dans des frontières sûres apporteront une solution durable à ce conflit lancinant.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Dans le cadre de ce débat crucial, la délégation vénézuélienne souhaite faire une déclaration que nous considérons importante. En réponse à la politique de génocide du Gouvernement israélien envers le peuple palestinien, et face aux crimes contre l'humanité commis par son élite politique et militaire dans la bande de Gaza, à l'emploi répété du terrorisme d'État par Israël et au refus de son gouvernement de se conformer à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, la République bolivarienne du Venezuela, conformément aux principes de paix et de solidarité qui régissent sa politique extérieure, a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec l'État d'Israël.

Le drame humain qui se déroule dans la bande de Gaza est dantesque. Des milliers de morts et de blessés sont le prix de l'occupation sanglante de la bande de Gaza par Israël. Les enfants et les femmes sont les plus vulnérables dans cette caravane de la mort.

La Puissance occupante, Israël, viole de manière persistante l'article 33 de la Quatrième Convention de Genève, en imposant des sanctions collectives à la population du territoire palestinien occupé, usant d'une force aveugle et excessive contre la population civile, détruisant les réseaux d'électricité et d'eau, bombardant les édifices publics et restreignant la liberté de circulation. De tels actes contre la vie, la famille, la santé, l'alimentation et le bien-être psychologique du peuple palestinien constituent des exemples flagrants de sanction collective. L'agression israélienne a provoqué le déplacement forcé de Palestiniens le plus important depuis 1967. Les organisations internationales et les médecins travaillant dans la bande de Gaza ont décelé des résidus d'uranium sur les victimes et ont dénoncé l'utilisation par Israël de bombes au phosphore blanc dans des zones à forte densité de population, ce qui constitue, sans aucun doute, une violation du droit international humanitaire.

Les actions menées par l'État d'Israël cherchent à soumettre le peuple palestinien en l'exterminant. C'est un génocide. Des crimes contre l'humanité ont été commis et ne sauraient rester impunis. La Cour pénale internationale, ou un tribunal spécial, ont la responsabilité d'agir en ces heures historiques.

Le Conseil de sécurité, après une période préoccupante de paralysie, a adopté la résolution 1860 (2009), dans laquelle il demande un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza, et exige également que soit garantie la distribution sans entrave de l'aide humanitaire. L'élite politique et militaire israélienne a toutefois poursuivi le génocide à Gaza et déclaré avec assurance qu'elle ne respectera pas la résolution 1860 (2009).

Le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, a dit qu'il rejetait la résolution car il la considère impossible à mettre en œuvre et a affirmé que les opérations vont se poursuivre. En effet, ces opérations ont continué, touchant même les principales installations des Nations Unies à Gaza, causant ainsi de nombreuses morts tragiques. Il a déclaré : « Israël n'a jamais accepté que des forces extérieures décident de son droit à défendre ses citoyens. » En d'autres termes, il déclare effrontément et clairement, et ce en plein jour, qu'il refuse de respecter la résolution du Conseil de sécurité. Le Vice-Premier Ministre israélien déclare avec la plus grande franchise, « Rien ne se passera si la résolution reste lettre morte, seuls nos intérêts comptent. » Quel

scandale que de refuser ainsi de manière effrontée de respecter le droit international et la résolution du Conseil!

Le Gouvernement israélien prétend exercer son droit de légitime défense, alors qu'en réalité il mène des attaques aveugles et disproportionnées contre le peuple palestinien, et ce au vu et au su du monde entier. Les arguments du Gouvernement israélien sont indéfendables. La Cour internationale de Justice a rejeté, dans une décision rendue en 2004 au sujet de l'édification du mur israélien en Palestine, l'argument de la légitime défense invoqué par Israël. Le fait est qu'il n'est pas possible de parler de légitime défense, dès lors que la violence est exercée par Israël contre un peuple et un territoire soumis à sa cruelle occupation.

L'agression israélienne contre le peuple palestinien n'a pas commencé le 27 décembre 2008, dans la mesure où Israël n'a jamais cessé d'être une puissance occupante. Nous ne sommes pas en présence d'actes isolés ou commis au hasard. Il s'agit au contraire d'un plan conçu depuis la naissance de l'État d'Israël en vue d'expulser et d'exterminer les citoyens palestiniens de leurs terres, avec l'appui ouvert et pervers de puissances impériales.

Les mesures punitives prises par le Gouvernement israélien font partie d'une stratégie délibérée visant à rendre impossible l'exercice effectif, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination. Dans ce contexte, Israël lance des actions militaires destinées à procéder au tragique nettoyage ethnique de ce peuple arabe.

Les va-t-en guerre israéliens ont décidé de ne pas reconnaître le droit légitime à l'existence d'un État palestinien indépendant, conformément aux dispositions de la résolution 181 (II) adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Leur objectif, en tout état de cause, est de décimer la population pour qu'elle accepte toute décision qui est le produit de la terreur et de la force militaire, technologique et numérique.

Le siège militaire permanent, par des moyens aériens, terrestres et navals, imposé au peuple palestinien, notamment la fermeture des six points de passage de la frontière terrestre qui relie Gaza à l'Égypte, à la Cisjordanie et à Israël, nous rappelle la pratique honteuse de l'apartheid.

Les objectifs de prédilection de l'élite politique et militaire génocidaire d'Israël dans la bande de Gaza sont civils : des mosquées et des universités, des écoles

et des maisons, des hôpitaux et des entrepôts de médicaments, des usines et des médias. Israël empêche l'acheminement de l'aide humanitaire et bombarde même des écoles et des convois d'aide humanitaire des Nations Unies, comme nous avons pu le voir ces derniers jours. Il est temps de réaffirmer qu'il existe des droits de l'homme universellement reconnus, dont la validité ne peut être suspendue, y compris en de conflit armé.

Face à cette politique criminelle, face à ces violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, face au non-respect de centaines de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur la question palestinienne, en particulier la résolution 1860 (2009), que fera l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence? Comment les Nations Unies peuvent-elles assister au massacre du peuple palestinien et ne pas prendre de décisions efficaces pour empêcher ce massacre? Combien de souffrance faudra-t-il encore pour sensibiliser les dirigeants de la planète?

Cette session de l'Assemblée générale représente une occasion historique d'adopter une résolution qui incarne le désir de paix de l'humanité. Il est nécessaire de se prononcer sur le non-respect, par Israël, de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Le Venezuela se félicite de la convocation de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Elle est l'expression authentique des 192 pays qui composent l'ONU. Nous avons de la chance que la demande adressée par le Mouvement des pays non alignés au Président de l'Assemblée générale, le père Miguel d'Escoto Brockmann, en vue de la tenue de cette reprise de session, ait été acceptée. Comme le savent les représentants, et comme l'a expliqué le père d'Escoto Brockmann, le Venezuela, la Malaisie et l'Indonésie avaient demandé au Président de l'Assemblée générale que cette session extraordinaire d'urgence soit à nouveau convoquée. La séance d'aujourd'hui est par conséquent une occasion en or à saisir pour que cette instance exprime les attentes et les espoirs des peuples du monde.

En 2004, la Cour internationale de Justice a décidé que le si le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix, il n'agit pas seul, sa responsabilité étant partagée par l'Assemblée générale.

Notre délégation a appuyé la proposition selon laquelle le Président de l'Assemblée générale devrait soumettre à l'examen de cette dernière un projet de résolution sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous souhaitons saluer le courage du Président qui a convoqué cette session, compte tenu des tentatives désespérées de certains pays, comme Israël, de saboter cet effort.

De même, nous souhaitons confirmer l'importance que revêt le projet de résolution que nous a présenté le Président de l'Assemblée générale. Nous pensons que ce projet constitue la base d'un accord large. Nous apprécions énormément les efforts déployés par le père Miguel d'Escoto Brockmann, un Nicaraguayen d'exception, un homme attaché aux causes des peuples du monde entier, à la recherche de consensus solides.

Nous pensons, et qu'il me soit permis de m'exprimer en toute clarté, qu'il conviendrait de prendre en compte les suggestions faites par certaines délégations, notamment celle du Venezuela, visant à ce que le projet de résolution soit enrichi et renforcé. À cet égard, nous suggérons que les éléments suivants soient pris en compte.

Il faut exiger d'Israël, Puissance occupante, qu'il respecte immédiatement et sans condition la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Il faut exiger le retrait immédiat et sans condition des forces militaires israéliennes de la bande de Gaza. Si Israël ne se plie pas à ces exigences, l'acheminement de l'aide humanitaire sera impossible, parce que l'armée israélienne criminelle exerce un contrôle millimétré sur l'espace aérien, terrestre et naval de tous les points d'accès à la bande de Gaza, un tout petit territoire d'un point de vue topographique, contrôlé de la façon la plus sanglante et la plus sauvage par l'une des armées les plus puissantes au monde.

Nous devons appeler tous les États Membres de l'ONU et la communauté internationale à participer à la reconstruction de Gaza. À cet égard, la République bolivarienne du Venezuela se félicite d'initiatives telles que celles prises par le Gouvernement de S. A. R. l'Émir du Qatar, qui a annoncé une contribution financière importante, les Gouvernements du Brunéi Darussalam, du Brésil et de l'Argentine, qui sont également disposés à envoyer de l'aide humanitaire.

Il faut exiger qu'Israël, Puissance occupante, lève le blocus économique et militaire imposé au territoire occupé de Gaza et rouvre immédiatement les points de

passage frontaliers avec la bande de Gaza pour permettre l'accès de l'aide humanitaire et la libre circulation des personnes. Il y a une proposition d'ordre humanitaire. Il faut exhorter le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et toutes les institutions connexes à mettre en œuvre un programme d'assistance à l'intention des enfants et des adolescents palestiniens traumatisés par la guerre.

Enfin, il faut appuyer la résolution du Conseil des droits de l'homme du 9 janvier 2009 sur les violations graves des droits de l'homme découlant de l'occupation de la Palestine, y compris l'occupation récente de la région de Gaza. Le Conseil des droits de l'homme a été créé sous les auspices de l'ONU. On pourrait dire que c'est un enfant favori de cette institution, car cet organe est chargé justement d'examiner les questions pertinentes en la matière. L'Assemblée générale pourrait au moins saluer cette résolution. En outre, il existe des éléments fondamentaux propices à une résolution de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, des éléments que l'on peut trouver dans la déclaration importante et essentielle du Mouvement des pays non alignés du 13 janvier 2009. Nous tenons à souligner l'importance de la proposition faite par le Président de l'Assemblée générale.

En tout état de cause, la résolution de l'Assemblée doit être adoptée aujourd'hui même. Ce n'est pas le moment de temporiser. Il est temps que l'Assemblée générale agisse sur le plan humanitaire et politique. Nous saluons tous les bons offices qui pourraient être déployés en ce moment critique de l'histoire, notamment par notre Président, le père Miguel d'Escoto, qui jouit de toute la confiance de cet organe et, plus spécialement, de la confiance tout entière du peuple et du Gouvernement dirigé par Hugo Chávez Frías.

Face aux échecs du Conseil de sécurité, il faut lancer une véritable réforme de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale – et c'est pourquoi il faut se féliciter de la présente session – qui est la manifestation des intérêts multiples de la communauté internationale, puisse orienter de manière mesurée et équilibrée les affaires mondiales relatives à la paix et la sécurité internationales.

Dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies, il faut que l'Assemblée générale, instance universelle et représentative de la communauté internationale, ait le pouvoir de décision

pour ce qui est des affaires mondiales. La structure actuelle de l'ONU s'est effondrée et ne représente pas les changements qu'exige l'histoire, car elle est l'expression d'accords conclus après la Seconde Guerre mondiale, et aujourd'hui, nous assistons à la fracture du modèle unipolaire et à l'apparition d'un monde multipolaire où l'égalité des nations constitue la caractéristique fondamentale.

Nous devons exiger qu'Israël, Puissance occupante, respecte les obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire, notamment le droit international des droits de l'homme. L'élite politique et militaire israélienne ne cesse de violer les résolutions de cet organe. Elle s'est toujours mise en marge du droit international. Elle a recours au terrorisme d'État, utilise systématiquement la guerre comme politique d'expansion et comme outil de persécution du peuple palestinien. C'est pourquoi le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela insistera auprès de la communauté internationale pour que ces dirigeants soient traduits en justice devant la Cour pénale internationale ou devant un tribunal spécial afin que soient jugés les crimes contre l'humanité commis par Israël.

La solidarité de la République bolivarienne du Venezuela et de son Président, M. Hugo Chávez Frías, avec le peuple palestinien dépasse le simple discours politique. À cet égard, j'informe l'Assemblée que nous avons déjà envoyé une aide humanitaire au peuple palestinien. Le Gouvernement égyptien a proposé ses bons offices pour que cette aide parvienne à ses destinataires, à savoir, la population de Gaza. Le premier envoi de cette aide humanitaire est déjà arrivé en Égypte il y a quelques heures; il comprend 13 tonnes de fournitures médicales destinées à aider les civils palestiniens blessés. Le deuxième envoi d'aide humanitaire partira dans les prochains jours et comprendra 80 tonnes de denrées non périssables. Des avions de l'armée de l'air vénézuélienne survoleront les mers, parcourant des milliers de kilomètres, pour apporter l'aide du peuple vénézuélien au peuple palestinien à Gaza. Le Venezuela a également prévu d'envoyer du personnel médical et des fonctionnaires hautement spécialisés dans les opérations de secours et d'assistance.

Pour terminer, je voudrais faire cette brève réflexion. Nous avons la responsabilité morale de donner au monde une leçon d'humanité, et il est possible de lui redonner l'espoir presque perdu d'un monde plus juste et plus digne. La violence démentielle

risque de déshumaniser les sociétés et de transformer l'homme en un animal. Cela se produit en ce moment-même. Seules les clameurs des peuples peuvent briser le cercle vicieux de la guerre. Seul le rejet par les peuples de l'intolérance et de l'irrationalité peut mettre un terme à cette folie furieuse. L'Assemblée générale doit se prononcer.

**M. Ettalhi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient d'emblée, Monsieur le Président, à vous présenter tous ses remerciements pour la tenue de cette séance chargée d'examiner l'agression israélienne injuste contre Gaza.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Ouganda au nom de l'Organisation de la Conférence islamique et du Maroc au nom du Groupe arabe. Je lirai un bref résumé de ma déclaration dont le texte complet a été distribué.

Les faits relatifs aux causes de la situation que la bande de Gaza de Gaza connaît actuellement ont été déformés et dénaturés. Ces déformations ont semé la confusion parmi de nombreuses personnes bien intentionnées, et nombreux ont été ceux qui sont devenus convaincus que c'était aux Palestiniens de Gaza qu'il fallait imputer la cause directe de la situation, oubliant que l'origine du problème, c'est l'occupation qui dure depuis plus de quatre décennies, ainsi que les diverses pratiques israéliennes : tueries, arrestations, déplacements, expropriation de terres, destruction de maisons, implantation de colonies de peuplement et agressions méthodiques de la part des autorités israéliennes et des colons israéliens. Toutes ces pratiques cherchent à forcer les Palestiniens à quitter la Palestine, dans l'esprit de ce que les Israéliens font depuis 1948.

L'occupation et toutes ces pratiques sont la cause profonde de la situation actuelle. Toutefois, il convient aussi d'en envisager brièvement la cause immédiate. À la mi-2007, les autorités d'occupation israéliennes, comme chacun le sait, ont imposé un blocus à la bande de Gaza, l'isolant et la privant de nourriture. En juin 2008, une soi-disant trêve a été déclarée entre les Palestiniens et les Israéliens. Cette trêve était censée durer six mois, et durant cette période chacune des parties devait s'abstenir de tout acte de violence contre l'autre. Les Israéliens promirent alors qu'ils allaient ouvrir les points de passage pour permettre la libre circulation des marchandises en partance et à

destination de Gaza, rendant ainsi possible un retour à la situation qui régnait avant 2005.

Les Palestiniens ont rigoureusement respecté la trêve. Malheureusement, les Israéliens n'ont pas tenu leurs engagements et ont rompu la trêve à plus de 190 reprises. Ils ont rouvert partiellement certains points de passage et ont limité la quantité de marchandises autorisées à pénétrer ou à sortir de Gaza à moins de 20 % du volume autorisé avant juin 2007, ce qui a causé une détérioration sans précédent de la situation économique et des conditions de vie de la population. Pourtant, la résistance palestinienne a malgré tout continué de respecter la trêve.

Le 4 novembre 2008, sans aucune provocation de la part de la partie palestinienne, les Israéliens ont mené une incursion militaire dans Gaza, tuant six Palestiniens. N'était-il donc pas tout naturel que les Palestiniens essaient de se défendre avec les moyens dont ils disposent? Puis, le 5 novembre, les Israéliens ont imposé un blocus total à la bande de Gaza, la privant de tout ce qui est nécessaire à la vie, notamment les denrées alimentaires, les fournitures médicales et le carburant. Cela a conduit à la situation actuelle, qui se caractérise par le fait qu'il y a pénurie de nombreux médicaments essentiels, que plus de 70 % de la population n'a plus accès à l'eau potable, que les égouts se déversent dans les rues, que les usines sont totalement à l'arrêt et que la pauvreté et la faim se généralisent. Peut-il y avoir d'agression plus cruelle et plus terrible que celle consistant à priver un peuple des articles dont il a besoin pour survivre? Les Palestiniens ne sont-ils pas en droit de se défendre avec les moyens dont ils disposent?

Puis survinrent les événements déclenchés le 27 décembre 2008, lorsque les Israéliens ont commencé à assassiner et à détruire de manière aveugle. Sous les yeux du monde entier, ils ont tué des civils innocents, notamment des femmes, des enfants, des médecins, des infirmières, des travailleurs humanitaires et des journalistes, ils ont décimé des familles entières et ont blessé des milliers de personnes, empêchant les équipes médicales de secourir les blessés avant qu'ils ne meurent vidés de leur sang; ils ont détruit les habitations, les lieux de culte et les lieux d'enseignement; ils ont bombardé les hôpitaux et même les installations de l'ONU; et ils ont tiré sur des ambulances et sur des convois d'aide humanitaire. Tout cela s'est passé sous les yeux du Comité international de la Croix-Rouge et de l'ONU. Les Israéliens ont lancé sur des zones résidentielles des

bombes au phosphore qui brûlent tout ce qu'elles touchent.

Malgré l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1860 (2009), qui appelle à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu, Israël a annoncé, par la voix de son Premier Ministre et d'autres responsables, qu'il refusait d'appliquer cette résolution. En somme, défiant clairement la communauté internationale, Israël a intensifié encore son agression criminelle.

Voici, selon les paroles d'un témoin, ce qui se passe actuellement à Gaza :

« Israël prétend que son action à Gaza consiste à faire la guerre au Hamas. Mais sur le terrain, les choses sont totalement différentes. Il s'agit d'une guerre entre une armée équipée des armes les plus sophistiquées et des civils désarmés qui n'ont même pas d'abri pour se protéger. Il s'agit d'une guerre menée contre Gaza. »

L'offensive israélienne contre les civils de Gaza est incontestablement pire que tous les actes commis par les nazis et elle n'a pas d'équivalent dans l'histoire en termes d'horreur et de vilénie. Aujourd'hui, nous demandons donc à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution exigeant l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable, le retrait immédiat des forces israéliennes, la fin du siège et l'ouverture de tous les points de passage. Nous lui demandons d'adopter un texte qui dénonce sans équivoque l'agression israélienne et la poursuite des violations du droit international, notamment du droit international humanitaire, et qui réaffirme la résolution S-9/1 du Conseil des droits de l'homme, qui a décidé d'envoyer une mission d'établissement des faits pour enquêter sur tous les crimes et les violations qui ont été perpétrés. Toutefois, par souci de consensus, nous appuyons le projet de résolution que vous avez présenté, Monsieur le Président, et ce, avant tout pour vous remercier de la noble position que vous avez adoptée.

**M. Al-Allaf** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur le Président, toute ma gratitude et tous mes remerciements pour avoir convoqué la présente reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin de débattre de l'agression israélienne contre la bande de Gaza et de ses effets catastrophiques sur la population civile. Vos positions, connues de tous, témoignent de votre attachement sans équivoque aux nobles buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Dès le premier jour de votre mandat, vous

n'avez eu de cesse d'œuvrer en faveur de la justice et de l'amélioration de l'efficacité de l'Assemblée générale.

La Jordanie souscrit aux déclarations faites par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États arabes, par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Ouganda au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Cette reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour débattre de la situation à Gaza est la claire expression du rejet international de l'agression israélienne contre une population assiégée et sans armes. La Jordanie a dénoncé cette agression, qui a fait des milliers de victimes civiles innocentes. La Jordanie demande une fois encore à la communauté internationale d'honorer son obligation politique, juridique et morale de forcer Israël à respecter la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité en cessant immédiatement toutes ses opérations militaires et la politique de châtiment collectif qu'elle impose aux civils palestiniens, en levant le siège, en ouvrant tous les points de passage et en atténuant les souffrances colossales causées par son offensive militaire, qui constitue une violation flagrante du droit international humanitaire, de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de tous les instruments internationaux pertinents en matière de protection des civils, notamment les femmes et les enfants, en temps de conflit armé.

La résolution 1860 (2009) a exprimé avec clarté le consensus international qui demande un cessez-le-feu immédiat et permanent qui doit être pleinement respecté. Elle a aussi indiqué la nécessité d'un retrait total des forces israéliennes de Gaza, de la fourniture de l'aide humanitaire, des efforts pour améliorer la situation humanitaire et économique dans la bande de Gaza et des efforts renouvelés par les parties et la communauté internationale pour parvenir à une paix sur la base de la solution des deux États tel que cela est envisagé dans la résolution 1850 (2008). Le consensus international jouit maintenant d'une légitimité internationale et d'un caractère obligatoire, juridique, moral et politique qui devrait être respecté par tous, en particulier par Israël.

Les dirigeants et le peuple jordaniens sont pleinement déterminés à appuyer le peuple palestinien pour mettre un terme à leur souffrance humanitaire et



pour réaliser leurs droits fondamentaux, notamment la création d'un État palestinien indépendant sur le sol national palestinien. Depuis le début de cette crise, S. M. le Roi Abdullah a établi des contacts intensifs avec un certain nombre des dirigeants arabes frères et des dirigeants régionaux et internationaux afin de faire en sorte que l'agression cesse immédiatement et que toutes les parties respectent pleinement la résolution 1860 (2009). La Jordanie appuie pleinement les efforts sans relâche que continue de déployer la République arabe d'Égypte sœur pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et pour mettre un terme à la souffrance de nos frères palestiniens et protéger leurs droits.

La détérioration de la situation humanitaire à Gaza a atteint un niveau sans précédent qui est une insulte à la conscience de l'humanité. Tueries et actes terroristes ont désormais lieu au quotidien. Tout cela a lieu alors que la machine militaire israélienne poursuit ses tueries et son agression sans tenir compte des appels lancés par les organismes des Nations Unies et par le Comité international de la Croix-Rouge, qui a décrit l'ampleur et la gravité de la tragédie à Gaza. L'agression israélienne, l'utilisation excessive et disproportionnée de la puissance militaire et le blocus injustifié imposé à la bande de Gaza ont détruit tout espoir d'une vie normale dans ce territoire. Les enfants, les journalistes ou les médecins, personne n'est à l'abri de l'agression israélienne, qui a détruit des installations, des services publics, des écoles, des universités, des hôpitaux, des lieux de culte et même des bâtiments des organismes des Nations Unies et des dépôts des fournitures humanitaires et médicales de l'ONU.

L'agression doit être suivie par un effort international sérieux et efficace pour répondre à la catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza, pour la reconstruire et pour rétablir une vie normale pour les habitants de Gaza. La Jordanie est pleinement attachée à ces efforts. Sa Majesté le Roi a ordonné que les hôpitaux jordaniens soient ouverts, que toutes les capacités jordaniennes soient mises au service de nos frères palestiniens par le biais de l'assistance médicale et que des hôpitaux de campagne soient préparés et envoyés à Gaza pour aider les patients et les blessés. La Jordanie se déclare disposée à fournir tous les moyens nécessaires aux institutions des Nations Unies qui travaillent sur place pour répondre aux conséquences de la catastrophe humanitaire provoquée par l'agression et à établir un partenariat efficace avec ces institutions pour garantir la fourniture de toutes les

formes d'aide et d'assistance nécessaires à nos frères palestiniens.

La Jordanie est prête à permettre à tout moment le passage par son territoire de toute aide internationale, par le biais de l'organisation caritative hachémite qui travaille sans relâche pour faciliter la livraison de l'aide et d'unités de sang à nos frères à Gaza. L'aide que Sa Majesté a ordonné d'envoyer à Gaza s'élève désormais à 14 convois et 2 311 tonnes d'aide alimentaire et de fournitures médicales. Par ailleurs, un pont aérien a été mis en place pour transporter 80 000 repas tout prêts vers l'aéroport El-Arish, première étape dans leur chemin vers la bande de Gaza avant de les distribuer par le biais du Programme alimentaire mondial.

La Jordanie continue de faciliter l'acheminement de l'aide d'États arabes, islamiques et occidentaux à Gaza et maintient ses contacts avec ses partenaires de l'Union européenne pour trouver le moyen d'utiliser les capacités opérationnelles et logistiques de la Jordanie pour fournir de l'aide à Gaza par le biais des organisations caritatives hachémites, le centre national de sécurité et l'organisme national de gestion des situations d'urgence.

On ne parviendra pas à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient par des opérations militaires. On n'y parviendra que par le dialogue et de sérieuses négociations qui donneront à l'Autorité palestinienne légitime les moyens de réaliser les aspirations du peuple palestinien, à savoir la création d'un État d'un seul tenant, indépendant et viable, avec Jérusalem pour capitale. La reprise des négociations est le seul moyen de régler le conflit israélo-palestinien sur la base des modalités internationales pertinentes, notamment les résolutions de l'ONU, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

L'utilisation de la force militaire par Israël non seulement menace la stabilité de la région, mais sape les efforts déployés par les parties internationales pour parvenir à la paix au Moyen-Orient, tel que cela est formulé dans la résolution 1850 (2008). Cela constitue une menace pour le processus de paix dans son ensemble qui cherche à résoudre le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États, condition de base pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région.

Encore une fois, notre délégation appuie vos efforts, Monsieur le Président, à la présente dixième session extraordinaire d'urgence, et nous appuyons

l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale pour renforcer la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Notre délégation se déclare également disposée à déployer tous les efforts nécessaires pour faciliter l'adoption de cette résolution dès que possible.

*M. Wolfe (Jamaïque), Vice-Président, assume la présidence.*

**M. Palihakkara (Sri Lanka) (parle en anglais) :** Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le Président du Mouvement des pays non alignés exprimant notre solidarité avec le peuple palestinien et esquissant les vues collectives du Mouvement sur la grave situation politique et humanitaire et sur les graves conditions de sécurité découlant des attaques continues sur Gaza et sa population. En tant que pays qui a beaucoup souffert de la violence sans retenue des terroristes, Sri Lanka ne connaît que trop bien le coût humain et matériel d'une telle violence qui peut en effet constituer un obstacle à une solution politique.

Au début des récentes attaques militaires, le Gouvernement sri-lankais, le 5 janvier 2009, a regretté profondément l'escalade de la violence à Gaza qui causé tant de carnage et s'est déclaré fort préoccupé par cela. Cette escalade a non seulement causé davantage de pertes civiles et la détérioration de la situation humanitaire, mais elle a également exacerbé les tensions dans la région, avec toutes les conséquences qu'une telle situation laisse présager. Le Gouvernement sri-lankais a demandé à toutes les parties de cesser leurs actions militaires et la violence immédiatement et de garantir un environnement propice permettant d'aller de l'avant vers la solution des deux États, une solution qui est acceptée par tous ceux qui sont concernés comme étant la seule solution durable. Le Gouvernement a réaffirmé qu'il était convaincu qu'un tel arrêt de la violence par toutes les parties allégerait les souffrances indicibles des Palestiniens et atténuerait le traumatisme et l'angoisse de la population dans la région.

Comme l'ont noté la grande majorité des États Membres, notamment les pays non alignés, il est très préoccupant et regrettable que les appels à la cessation des violences n'aient pas été entendus et que des organismes humanitaires, comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, aient fait l'objet d'attaques, ce qui a entraîné la mort des travailleurs humanitaires et les a empêchés de continuer à fournir une assistance au peuple palestinien.

Compte tenu de la nécessité vitale d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, toutes les parties doivent lui faciliter le travail, qui est particulièrement indispensable pour répondre aux besoins des personnes touchées, ce dont Sri Lanka est pleinement consciente grâce à son expérience en matière de fourniture d'aide aux civils touchés par un conflit lié à la violence terroriste.

Nous nous associons aux autres orateurs pour demander à toutes les parties concernées de répondre aux appels à la cessation de la violence, notamment ceux qui figurent dans la résolution 1860 (2009), et de créer des conditions propices à un processus de négociations efficace. Nous espérons que les efforts déployés récemment par les pays amis de la région et l'initiative du Secrétaire général d'utiliser ses bons offices pour mettre immédiatement fin aux souffrances et lancer le processus conduisant à une solution durable porteront leurs fruits.

Nous pensons que l'unité du peuple palestinien est de la plus haute importance pour parvenir à une solution durable de la question de Palestine. Nous espérons que tous les segments du régime palestinien s'efforceront de régler leurs différends par des moyens pacifiques, s'uniront pour concrétiser les aspirations de leur peuple et appuieront le Président Abbas et son gouvernement. Sri Lanka renouvelle son appui au peuple palestinien et à ses dirigeants dans l'action qu'ils mènent pour parvenir à un règlement global et durable.

La conférence d'Annapolis, où ont participé les parties prenantes importantes, a fait naître l'espoir que des progrès seront enregistrés dans les négociations entre Israël et la Palestine avec comme objectif de parvenir à un accord fondé sur la solution prévoyant deux États d'ici à la fin de 2008. Nous déplorons que cet espoir ne se soit pas réalisé et que le peuple palestinien continue de subir davantage de violence et d'endurer plus de souffrance. Ces nouvelles épreuves s'ajoutent à celles causées par les importantes restrictions et les autres mesures de châtement collectif qui frustrent le peuple palestinien et entravent le processus politique.

Sri Lanka souhaite voir l'amitié et l'unité régner entre les Palestiniens et les Israéliens sur la base de la coexistence des deux États, Israël et la Palestine, dans la paix et l'harmonie, à l'intérieur de frontières sûres. Nous pensons qu'il est temps que des mesures concrètes soient prises en vue du règlement rapide des

problèmes auxquels est confronté le peuple palestinien. À cette phase critique de la quête par les Palestiniens de leurs droits humains et nationaux légitimes, le Gouvernement et le peuple sri-lankais voudraient réaffirmer leur appui constant à ce peuple et leur solidarité à son égard.

Enfin, ma délégation espère également que l'Assemblée pourra sans plus tarder prendre des décisions urgentes à cet égard, sur la base des propositions dont nous sommes saisis.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ces derniers jours, la Russie a fréquemment exprimé sa position de principe sur les événements qui se produisent dans la bande de Gaza.

Je tiens à souligner une fois encore notre très vive préoccupation devant les décès et aux souffrances des civils de Gaza. Ce bain de sang doit cesser immédiatement si l'on veut éviter une catastrophe humanitaire à Gaza, évacuer les blessés et aider la population civile à survivre tout simplement. La communauté internationale dans son ensemble exige un cessez-le-feu immédiat et durable qui soit respecté par les deux parties, y compris la cessation des tirs de roquettes contre Israël, qui doit mener au retrait total des forces israéliennes de Gaza. Cette exigence trouve un écho dans la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, qui doit être mise pleinement en œuvre par Israël et le Hamas.

Il ne faut pas que nous nous laissions guider par nos émotions, mais il faut que nous nous consacrons à la réalisation d'une réconciliation durable et que nous appuyons les efforts en cours de la communauté internationale, y compris le travail important réalisé par le Quatuor et le Secrétaire général, lequel est actuellement en visite dans la région, à cette fin. Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement du rôle de médiateur joué par l'Égypte en vue de régler la crise à Gaza, et de la reprise du dialogue intrapalestinien, condition préalable importante au règlement du problème de Gaza par des voies diplomatiques.

J'exprime l'espoir que les consultations difficiles en cours au Caire pour régler les problèmes de Gaza porteront leurs fruits et mèneront à un règlement diplomatique et politique de la crise qui soit acceptable par toutes les parties. Nous espérons également que les dirigeants arabes contribueront à une désescalade du conflit israélo-palestinien qui se trouve actuellement dans une phase dangereuse.

Nous pensons que le principal défi à relever consiste à ne pas désigner des coupables mais à trouver un moyen de mettre fin à la violence. Usant de son influence historique au Moyen-Orient, la Russie poursuit ses relations de travail avec tous les acteurs clefs pour parvenir à un cessez-le-feu et relancer le processus de paix palestino-israélien.

**M<sup>me</sup> Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir répondu rapidement à la demande faite par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés pour convoquer la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Compte tenu de l'inertie du Conseil de sécurité, il est temps que l'organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'ONU exige la fin du massacre et du génocide auxquels se livre Israël depuis le 27 décembre dernier à l'encontre la population civile sans défense de la bande de Gaza, et condamne dans les termes les plus vigoureux cette agression génocide.

Comme nous l'avons dit à d'autres occasions, le peuple nicaraguayen est profondément attristé et préoccupé par la situation du peuple palestinien dans la bande de Gaza, où ce peuple héroïque est une fois encore la cible d'attaques aériennes, maritimes et terrestres génocides israéliennes. Israël est devenu l'opresseur et l'assassin du peuple palestinien depuis 60 longues années. Les attaques israéliennes cruelles, injustes et disproportionnées perpétuent la situation intenable dans laquelle se trouve cette enclave, perpétuelle victime d'un blocus économique et de graves restrictions imposées à ses droits de l'homme fondamentaux.

La tragédie humanitaire s'est aggravée avec l'agression criminelle qu'Israël mène sans répit depuis le 27 décembre 2008 en utilisant des armes perfectionnées prohibées. Selon des données reçues hier, il y a déjà plus de 1 013 personnes et plus de 5 000 blessées, la majorité d'entre eux étant des femmes et des enfants. Ces chiffres ont quasiment doublé par rapport à ceux du 8 janvier, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 (2009).

Malgré cela, le Conseil n'a pas encore pris de mesures véritablement concrètes et efficaces sur le terrain pour empêcher la poursuite de ce massacre. Le monde est témoin du nombre de morts et de blessés, qui a augmenté quotidiennement au cours des trois semaines qui se sont écoulées depuis le début de la

dernière agression génocide israélienne, qui semble ne pas avoir de fin.

Nous avons vu hier les forces israéliennes attaquer le siège des Nations Unies à Gaza, lequel servait de refuge à des centaines de personnes cherchant la protection de notre Organisation contre les attaques génocides dont elles font l'objet de la part des forces israéliennes. Nous avons également été témoins de ce que des armes prohibées par le droit international humanitaire, comme les armes au phosphore blanc, ont été employées contre des civils, y compris des enfants, et de ce que des organisations humanitaires, telles que le Comité international de la Croix-Rouge, ont été empêchées d'atteindre les victimes pour les aider.

Il est aujourd'hui clair, compte tenu de l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions antérieures du Conseil sur le Moyen-Orient, qu'il existe un véritable fossé entre les résolutions adoptées et les mesures prises par le Conseil pour les mettre en œuvre sur le terrain.

Israël, Puissance occupante, bafoue la Charte des Nations Unies, le droit international, y compris le droit international humanitaire, ainsi que toutes ses responsabilités morales et éthiques. Le Conseil de sécurité doit remplir son obligation de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte, et, par conséquent, doit mettre fin à tout acte d'agression ou de rupture de la paix.

Nous nous demandons comment de tels actes de barbarie disproportionnés commis par les israéliens peuvent être justifiés. Comment peut-on justifier la mort de plus de 1 000 civils, y compris des centaines de femmes et d'enfants, par une prétendue légitime défense? Combien d'autres femmes et d'enfants doivent mourir pour que ce massacre prenne fin? Quand les postes frontière de la bande de Gaza seront-ils rouverts et quand l'aide humanitaire pourra-t-elle avoir un accès sans entrave? Le fait que le Conseil de sécurité n'agisse pas, ni ne remplisse les responsabilités qui lui incombent n'empêche nullement les États Membres de remplir leurs obligations en vertu de la Charte, ni ne libère l'Organisation des Nations Unies de la responsabilité du maintien de la paix et la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte.

De nombreuses organisations et entités internationales ont condamné l'agression israélienne et demandé le cessez-le-feu et la fin du massacre des Palestiniens. Parmi ces organisations on trouve, entre

autres, le Comité des droits de l'enfant, le Conseil des droits de l'homme, l'UNICEF et l'UNESCO. La grande majorité des États qui constituent la communauté internationale ont également émis des déclarations. Il y a également eu dans le monde entier un nombre croissant de manifestations publiques rejetant le massacre et l'invasion de Gaza par Israël. Nous ne pouvons rester impassibles alors que chaque jour des dizaines de civils innocents meurent ou sont blessés. Toutes les forces agissantes internationales doivent s'employer à instaurer un cessez-le-feu immédiat et mettre fin aux attaques militaires et aux bombardements qui infligent des souffrances dans la bande de Gaza.

En tant qu'organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, dans lequel sont représentés les gouvernements et peuples du monde entier, l'Assemblée générale a le devoir et l'obligation de se prononcer sur la situation à Gaza et de faire entendre sa voix et de peser de tout son poids pour exiger un cessez-le-feu immédiat de la part des Israéliens ainsi que le retrait immédiat des troupes d'occupation.

Nous demandons que le projet de résolution A/ES-10/L.21 soit adopté aujourd'hui. Mon pays aurait préféré un texte plus fort, demandant un cessez-le-feu immédiat et le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, condamnant ce génocide en des termes plus énergiques, condamnant les pratiques d'extermination israéliennes à Gaza et exigeant la fin des hostilités, l'ouverture des postes frontalières, l'accès de l'aide humanitaire, la création d'un mécanisme de contrôle, la garantie de la protection des civils et le respect du droit international et du droit international humanitaire. Un tel texte contribuerait à renforcer l'état de droit en appuyant un mécanisme de poursuites pénales pour que les mesures nécessaires soient prises pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre, crimes contre la paix et crimes contre l'humanité, y compris le génocide. Il contribuerait également à renforcer le processus de paix en général et à assurer au peuple palestinien l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination par la création d'un État palestinien sur la base des frontières antérieures à juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Toutefois, nous sommes disposés à appuyer ce projet de résolution dans l'intérêt d'un consensus qui mettrait immédiatement fin aux souffrances du peuple palestinien. Mon gouvernement appuie toutes les

initiatives visant à mettre fin au génocide dès que possible. Nous sommes d'ores et déjà prêts à collaborer au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies et avec le Mouvement des pays non alignés.

Rester silencieux face à ces actes de barbarie nous rend complices, et cela ne saurait être accepté par les peuples du monde entier. En Amérique latine et dans les Caraïbes, au Moyen-Orient, en Asie, en Europe, en Afrique, et même aux États-Unis d'Amérique et en Israël, la population s'est rendue dans la rue pour exiger la fin du génocide du peuple palestinien et la liberté de la Palestine. Le Nicaragua réitère sa solidarité absolue et totale à l'égard du peuple palestinien frère dans sa lutte pour la liberté et la création de son État.

Nous notons avec une grande satisfaction l'initiative annoncée hier par le Représentant permanent de l'État du Qatar, à savoir que S. A. l'Émir a décidé de créer un fonds pour la reconstruction de Gaza et que le Qatar a annoncé qu'il versera 250 millions de dollars à ce fonds. De la même manière, nous nous félicitons de l'appel lancé par l'Émir aux États arabes pour que soit organisée une opération de transport maritime pour apporter l'aide humanitaire à la bande de Gaza dès que possible.

Je souhaite citer le Président de la République du Nicaragua, Daniel Ortega, sur cette question :

« Avec l'autorité du peuple nicaraguayen, au nom de la paix et au nom de Dieu, nous appelons la communauté internationale à prendre, une fois pour toutes, les mesures nécessaires pour que les troupes de l'État d'Israël se retirent du territoire palestinien. »

Depuis hier, le Nicaragua assume la présidence du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Les chefs d'État et de gouvernement réunis à Managua ont adopté la résolution suivante relative à la situation dans la bande de Gaza :

« Les chefs d'État et de gouvernement du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), considérant la situation actuelle dans la bande de Gaza,

« Regrettent qu'aucun cessez-le-feu définitif entre les parties n'ait pu être instauré, ce qui a provoqué un grand nombre de morts et des dégâts matériels considérables, aggravant ainsi l'instabilité politique dans la région.

« C'est pourquoi ils conviennent :

De demander le retrait immédiat de l'armée israélienne, en stricte conformité avec les accords conclus dans le cadre du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, pour instaurer un cessez-le-feu définitif permettant la restauration de la paix, l'accès aux blessés ainsi que la reconstruction des zones dévastées par le conflit, et

De demander au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies d'intensifier ses efforts pour restaurer la stabilité dans la zone, en se rappelant qu'il est l'organe auquel incombe, au sein du système des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

**M. Hreggvidsson** (Islande) (*parle en anglais*) : L'Islande appuie fermement les appels lancés par le Secrétaire général afin que les deux parties cessent les combats immédiatement. Mais le conflit à Gaza ne peut être examiné comme une question séparée. Nous devons certes reconnaître l'urgence de mettre fin à la crise immédiate, mais nous devons aussi inscrire nos appels dans le contexte plus vaste des impératifs d'une paix durable : avant tout la reprise urgente du processus de paix; la réconciliation entre Palestiniens; la levée du blocus de Gaza; et la fin du régime de bouclage en Cisjordanie.

Le processus de paix doit reprendre avec la participation active de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Une nouvelle approche est nécessaire pour sortir de l'impasse. L'Initiative de paix arabe est prometteuse, mais un tel processus international nécessite l'engagement total de toutes les parties concernées. L'Islande renouvelle son appel en faveur d'une plus grande inclusion des femmes dans le processus de paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Les tirs de roquettes depuis Gaza pour terroriser les civils israéliens doivent cesser. L'Islande a condamné ces attaques à la roquette. Le Hamas porte la lourde responsabilité d'avoir attiré des civils dans la zone de conflit.

Cela dit, le fait que l'une des parties ne respecte pas le droit international n'exempte pas l'autre partie

de la nécessité de s'y conformer. L'Islande a déjà condamné le fait que des maisons, des écoles, des hôpitaux et des mosquées aient été pris pour cible à Gaza. Ces agissements sont en violation du droit international humanitaire. Des poches de population de plus en plus importantes sont prises au piège dans leurs maisons et les organisations d'aide ne sont pas en mesure d'y accéder, selon les informations communiquées par le Bureau de la coordination des Affaires humanitaires (BCAH). Le Comité international de la Croix-Rouge a fait savoir que :

« De nombreux blessés sont privés de soins et laissés à leur souffrance parce qu'ils sont dans l'incapacité d'atteindre les hôpitaux par leurs propres moyens, hors de portée des ambulances et des équipes médicales. Certains ont même succombé à leurs blessures, les ambulances n'ayant pas reçu les autorisations nécessaires pour les évacuer ».

Nous demandons à Israël de lever de façon permanente les restrictions imposées aux équipes médicales et à l'aide humanitaire.

L'Islande souligne l'importance des activités de l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Moyen-Orient (UNRWA) dans la région, particulièrement pour les habitants de Gaza, qui sont pour la plupart des réfugiés palestiniens. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux États Membres, dans la résolution 1860 (2009), de verser des contributions supplémentaires à l'Agence. Nous condamnons vigoureusement l'attaque lancée hier par Israël contre le siège de l'UNRWA à Gaza, où 700 civils s'étaient réfugiés pour échapper aux bombardements, et où des fournitures vitales étaient stockées. Les États Membres de l'ONU doivent exiger des explications complètes au sujet des nombreuses attaques dont ont fait l'objet les Nations Unies à Gaza au cours des trois dernières semaines. Ces attaques sont inacceptables.

Nous devons rompre ce cercle vicieux de la violence. La communauté internationale doit jouer le rôle de bon médecin et tout mettre en œuvre pour remédier aux causes du conflit. En même temps, Israël et les Palestiniens doivent s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver les symptômes.

Cette présente session d'urgence de l'Assemblée générale doit appuyer sans réserve l'appel lancé dans la résolution 1860 (2009) en faveur d'un cessez-le-feu et sa mise en œuvre immédiate.

**M. Al-Najem** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le Président d'Escoto Brockmann pour ses efforts soutenus et pour avoir insisté de manière claire, depuis les premiers jours du conflit, sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et total à la suite de l'agression d'Israël contre la bande de Gaza. Il a convoqué cette reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale dans le contexte d'appels de la communauté internationale visant à ce que soient examinées les pratiques illégales israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, qui sont en violation flagrante des instruments internationaux et du droit international humanitaire.

Nous souscrivons aux déclarations faites par les représentants de Cuba, au nom du Mouvement des non alignés, de l'Ouganda, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, et du Maroc, au nom du Groupe arabe.

L'occupant israélien a intensifié ses attaques contre Gaza, qui en sont aujourd'hui à leur vingt-et-unième jour. Plusieurs endroits ont été bombardés, y compris des hôpitaux, des écoles, un bureau de l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Moyen-Orient (UNRWA), ainsi que des bureaux de la presse et des médias internationaux. Il y a eu également une série de raids aériens lors desquels les forces israéliennes ont utilisés des bombes au phosphore.

Ce conflit a commencé le 27 décembre 2008 et l'on dénombre à ce jour 1 100 martyrs, parmi lesquels 400 enfants et environ 80 femmes, et plus de 5 000 blessés. Ce qui se passe à Gaza est un génocide et des crimes de guerre contre une population sans défense. Cela invalide tous les arguments d'Israël invoquant la légitime défense et sape également l'argument selon lequel Israël serait le seul pays démocratique dans la région. La démocratie peut-elle prendre plaisir aux effusions de sang et à la souffrance de femmes et d'enfants?

Le Koweït exprime sa profonde préoccupation devant l'agression actuelle, qui brave clairement les appels de la communauté internationale et les efforts diplomatiques régionaux et internationaux visant à l'obtention d'un cessez-le-feu immédiat. Nous répétons que cette agression militaire contre des civils, que nous rejetons, est une violation grave du droit international, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Elle ne fait qu'alimenter le cycle de

violence et menace la paix et la sécurité internationales, ainsi que le processus de paix déjà fragile. Israël se doit d'appliquer la résolution 1860 (2009) et d'autres résolutions pertinentes, et de veiller au respect sans condition du droit international et des Conventions de Genève relatives à la protection des civils en temps de guerre.

Les Palestiniens, qui sont actuellement tués par Israël, Puissance occupante, souffrent depuis des années du blocus et de la punition collective. À chaque minute, il y a des victimes innocentes. Israël a pris pour cible des écoles de l'UNRWA et bombardé le siège de l'UNRWA à Gaza. Le Koweït demande à Israël de prendre toutes les mesures possibles pour éviter une répétition de telles attaques contre des civils et des cibles humanitaires. Nous réaffirmons la nécessité d'ouvrir une enquête impartiale sur cette agression, tout en assurant la sécurité des fonctionnaires de l'UNRWA et en leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des civils palestiniens à Gaza.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, y compris dans la bande de Gaza, est extrêmement difficile. Nous appelons tous les donateurs à accroître leur aide humanitaire et à appuyer les organisations humanitaires qui travaillent dans la région. Je voudrais rendre hommage à l'UNRWA, qui travaille dans des conditions très dangereuses.

Cette agression n'a pas seulement des effets immédiats, mais elle augmente aussi les sentiments de haine et le ressentiment. C'est la raison pour laquelle cette agression n'est pas seulement une menace à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi la cause d'une situation humanitaire extrêmement dangereuse, la sécurité ne pouvant être assurée par la force tyrannique, des massacres et le fait de prendre comme cible des civils. La paix et la sécurité durables ne peuvent être que le résultat d'un processus politique à même de susciter l'espoir et de conduire à un avenir meilleur. Les pays arabes ainsi que d'autres pays épris de paix ont unanimement démontré leur solidarité avec les souffrances du peuple palestinien face à l'agression injuste dont il est victime, en particulier à Gaza. Ce peuple lutte pour son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création, au sein de frontières sûres, d'un État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale.

Parce que nous sommes convaincus de la nécessité impérieuse de la cessation immédiate des

hostilités et de l'instauration d'un cessez-le-feu, nous allons accueillir, les 19 et 20 janvier, un sommet économique arabe. L'agression israélienne contre Gaza sera la principale question inscrite à l'ordre du jour. Les ministres arabes des affaires étrangères sont actuellement réunis pour examiner l'évolution de la situation à Gaza.

Nous en appelons à la conscience de la communauté internationale, si elle en a toujours une, et nous lui demandons d'exiger l'arrêt immédiat de la machine de guerre israélienne qui tue la population innocente de Gaza. Nous appuyons le projet de résolution A/ES-10/L.21, présenté par le Président de l'Assemblée générale.

**M. Ba-Omar** (Oman) (*parle en arabe*): En premier lieu, ma délégation tient à exprimer ses sincères remerciements au Président pour ses efforts sincères et inlassables, hautement appréciés de mon gouvernement, en vue de convoquer cette session extraordinaire d'urgence sur les violations israéliennes dans le territoire palestinien occupé, en réponse à la demande de nombreux États et groupements régionaux et politiques. Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États arabes, par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Ouganda au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour débattre d'une question extrêmement importante et grave, à savoir l'agression israélienne contre le territoire palestinien occupé, et notamment les massacres qui ont été commis contre les civils de Gaza. Ces massacres odieux perpétrés par les forces israéliennes d'occupation, qui ont pris pour cible la population palestinienne, peuvent être qualifiés de crimes de guerre et même de génocide contre une population assiégée. L'incapacité de la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, de mettre un terme à ces actions équivaudrait à un échec et mettrait en péril la crédibilité de l'ordre international.

Tout en condamnant vigoureusement l'agression et les massacres commis par Israël contre le peuple palestinien, nous demandons à la communauté internationale de prendre sans délai des mesures pour faire cesser ces massacres et forcer Israël à accepter un cessez-le-feu, à retirer ses troupes de Gaza et à permettre à l'aide humanitaire et aux secours de

pénétrer dans la bande de Gaza, en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Il est temps que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix et mette Israël en garde contre les conséquences de son agression contre le peuple palestinien, qui est contraire aux normes et aux principes internationaux et viole de manière flagrante la Quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Le discours belliqueux et l'escalade militaire sont vains. La seule manière de garantir la sécurité d'Israël n'est pas de tuer des civils palestiniens, mais de négocier avec les représentants légitimes du peuple palestinien afin de parvenir à une paix juste et globale qui assurera la sécurité et la stabilité de toutes les parties.

Par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce qui se passe aujourd'hui en Palestine exige une action immédiate et urgente de la part du Conseil de sécurité afin qu'il stoppe l'agression et impose un cessez-le-feu. L'incapacité du Conseil de sécurité d'atteindre cet objectif mettrait en péril sa crédibilité et son rôle. La sécurité n'est pas un droit exclusif dont seul Israël pourrait bénéficier, alors que parallèlement les Palestiniens continueraient d'en être privés.

Nous estimons que le Conseil de sécurité doit agir de manière unanime. Certains États ne doivent pas être autorisés à exercer leur droit de veto, un droit dont il ne faudrait pas abuser lorsque l'on traite d'une situation humanitaire telle que celle à laquelle nous assistons en ce moment à Gaza et du génocide perpétré contre le peuple palestinien.

Nous pensons que le Conseil de sécurité ne devrait pas adopter de résolutions qui ne peuvent être mises en œuvre. Nous demandons au Conseil de mettre en place un mécanisme clair, concret et transparent chargé de veiller à l'application de ses résolutions. Lorsqu'Israël ne respecte pas les résolutions du Conseil de sécurité, ce dernier devrait adopter des mesures punitives contre l'entité israélienne. Les Israéliens se croient au-dessus des lois et pensent qu'ils peuvent tout faire, au mépris des normes et des principes internationaux, sans avoir de comptes à rendre. Cette situation doit être examinée. Ce qui continue de se passer à Gaza exige qu'au sein de l'ONU il y ait une

mobilisation immédiate, non seulement au Conseil de sécurité mais aussi à la Cour pénale internationale, afin que les coupables soient punis.

Enfin, nous voudrions que l'Organisation, et en particulier le Conseil de sécurité, agisse sans attendre de manière responsable. Nous appuyons le projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.21 dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

**M. Wolff** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont profondément préoccupés par la situation à Gaza et dans le sud d'Israël et par les pertes en vies civiles et les souffrances humaines qu'elle a entraînées. La situation est très grave, comme nous en avons tous conscience. Mais cette situation fait partie d'un tout qu'il est préférable d'aborder au moyen d'efforts sur le terrain, et non de déclarations tendancieuses et de propositions polémiques et irréalistes qui ne contribuent en rien à l'influencer de manière positive.

L'Assemblée doit veiller à ne pas compliquer les efforts déployés pour trouver une solution ni à saper l'activité diplomatique actuellement en cours pour mettre un terme à la violence à Gaza, et cela d'autant plus que le Conseil de sécurité est saisi de la question comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Il ne faudrait pas laisser la présente session extraordinaire se transformer en une tribune où se mêlent le blâme et les injures au moment même où tous les efforts sont faits pour trouver un mécanisme permettant de faire cesser le conflit. L'Assemblée doit faire preuve d'une grande prudence afin que ses travaux ne soient pas interprétés par le Hamas ou par d'autres groupes terroristes comme encourageant ou justifiant leurs actes illégaux et qu'ils n'avivent pas les tensions ni ne répandent la violence et l'instabilité dans la région.

L'ONU s'est déjà prononcée par l'intermédiaire de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et le Secrétaire général est en ce moment même dans la région pour tenter de trouver une solution à la situation et d'obtenir la mise en œuvre de la résolution. C'est sur ce point que nous devrions tous concentrer nos efforts, à savoir le vrai travail de diplomatie qui est effectué actuellement dans la région.

À l'évidence la situation à Gaza même avant les événements actuels n'était pas tenable. La population de Gaza ne pouvait qu'assister à la montée de l'insécurité et de l'anarchie et ses conditions de vie étaient de plus en plus pénibles en raison des actions du Hamas. Des centaines de milliers d'Israéliens



vivaient sous la menace quotidienne des attaques à la roquette, une situation qu'aucun pays ne saurait tolérer.

Notre objectif doit être la stabilisation et le retour à la vie normale pour la population de Gaza. Il est impératif que tout cessez-le-feu soit durable et viable et qu'il garantisse la sécurité et la sûreté des Israéliens comme des Palestiniens. La résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité énonce les principes qui mèneront à un avenir meilleur pour les Israéliens et les Palestiniens, lorsqu'il note qu'une paix durable ne peut être fondée que sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation et de la terreur, et sur la solution des deux États, sur la base des accords et obligations précédents. Tous nos efforts devraient viser à cette finalité, avec laquelle les actions et les politiques menées actuellement par le Hamas sont incompatibles.

En ce qui concerne la procédure, j'ai remarqué hier que le Président de l'Assemblée générale a distribué son projet de résolution (A/ES-10/L.21). Je signale que ces projets présidentiels sont généralement présentés comme des documents de consensus au nom de tous les Membres. Je serais heureux que vous puissiez nous fournir des informations, Monsieur, sur les projets du président concernant la programmation des consultations visant à dégager ce consensus.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'assure le représentant des États-Unis que sa requête sera transmise au Président de l'Assemblée générale.

**M. Mansour** (Tunisie) (*parle en arabe*) : La gravité des agressions israéliennes sauvages contre le peuple frère palestinien a atteint un niveau extrêmement dangereux. Les attaques israéliennes brutales continuent de cibler les civils, les zones résidentielles, les hôpitaux et les écoles, avec les armes les plus mortelles, certaines étant interdites par le droit international. Ces attaques ont tué ou blessé des milliers de personnes, pour beaucoup des femmes et des enfants, et causé des dégâts considérables aux infrastructures. Ces faits se sont produits sous les yeux de la communauté internationale, qui n'a pas été en mesure d'imposer un cessez-le-feu efficace ou de mettre fin au bain de sang en Palestine, malgré les efforts intenses en cours.

Au début de l'agression, S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali a lancé un appel urgent à la communauté internationale pour qu'il soit mis fin à cette agression et ces actes dangereux, pour qu'une protection internationale soit fournie au peuple

palestinien frère et pour qu'il soit mis fin au blocus qui lui est imposé. Son Excellence a également condamné vigoureusement l'escalade militaire israélienne dans la bande de Gaza. Notre pays a exprimé sa vive préoccupation devant la situation humanitaire, les conditions de vie et médicales sur place, qui sont devenues une catastrophe humanitaire en raison de la poursuite des bombardements des maisons, des zones résidentielles et des installations civiles et des blocus et des bouclages qui ont empêché l'accès de l'aide humanitaire et médicale internationale. Une école gérée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été prise pour cible hier, de même que des entrepôts d'aliments et de secours gérés par l'UNRWA à Gaza, des équipes de secours médicales et des employés d'organismes internationaux et humanitaires ainsi que des journalistes. Tout cela constitue une grave violation du droit international humanitaire et du Protocole facultatif à la quatrième Convention de Genève, qui traite de la protection des victimes, notamment les femmes et les enfants, pendant les conflits militaires internationaux.

Au vu des conditions difficiles et cruelles dans lesquelles vit la population de Gaza, S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali a mené un certain nombre d'actions urgentes depuis le début de l'agression en signe de solidarité avec le peuple palestinien. Ces actions se fondent sur notre conviction que, en tant que peuple et pays, nous devons prêter main forte au peuple palestinien dans la crise actuelle, l'appuyer dans ces conditions difficiles et contribuer à alléger ses souffrances.

Nous renouvelons aujourd'hui l'appel que nous avons lancé à la communauté internationale et à toutes les parties et organismes pour qu'elles intensifient leurs efforts afin d'alléger la crise humanitaire à Gaza. La gravité de la situation humanitaire catastrophique causée par l'agression militaire israélienne met aujourd'hui notre conscience humaine face à une responsabilité historique. Une action ferme, immédiate et collective est nécessaire pour mettre fin à cette agression, pour apporter une aide médicale et humanitaire et faire en sorte que cette aide parvienne aux victimes dans retard.

À la lumière des actions agressives persistantes d'Israël et de son mépris constant pour les résolutions internationales, ainsi que pour tous les instruments internationaux et humanitaires, une protection internationale du peuple frère palestinien est désormais

plus que jamais nécessaire; elle permettrait de mettre fin aux pertes humaines et au ciblage des civils innocents. Cette exigence jouit d'un consensus parmi toutes les parties internationales et les forums spécialisés, en particulier le Conseil des droits de l'homme qui, dans la résolution S/9/1 qu'il a adoptée à Genève le 12 janvier, a réaffirmé la nécessité de fournir une protection internationale immédiate au peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé.

La Tunisie a toujours cherché à parvenir à une solution juste, globale, durable et pacifique qui se fonde sur la légitimité internationale et les initiatives internationales. La Tunisie appelle donc les parties influentes à contribuer rapidement à mettre fin à la grave détérioration de la situation, en prenant les mesures nécessaires et en déployant les efforts qui permettront d'instaurer la paix et la stabilité dans la région. La Tunisie réaffirme que toute crise peut être réglée par le dialogue et la négociation, sans violence ni agression de nature à persécuter les civils innocents qui vivent depuis longtemps sous l'occupation et le blocus, privés des droits les plus fondamentaux garantis par tous les instruments internationaux pertinents.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Président d'avoir convoqué une reprise de cette session extraordinaire d'urgence. La présente séance est très opportune et nécessaire, et nous espérons qu'elle contribuera à atténuer les tensions actuelles entre Israéliens et Palestiniens.

L'action militaire israélienne menée contre Gaza en est à son vingt et unième jour. Elle a fait plus de 1 100 morts à Gaza et plus de 5 000 blessés, y compris de nombreux civils innocents, des femmes et des enfants. Des dizaines de milliers de personnes se sont retrouvées sans logement à Gaza en raison de l'escalade continue du conflit, qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures et une grave pénurie de vivres, d'eau, de carburant et d'articles médicaux. La situation est critique. Le conflit se poursuit au moment où nous parlons. Chaque heure qui s'écoule accroît le nombre de victimes civiles et les pertes matérielles. Nous sommes très préoccupés par l'escalade sans fin du conflit israélo-palestinien ainsi que par la dégradation de la situation humanitaire à Gaza.

Nous condamnons toutes les violences contre les civils. Nous sommes choqués et écœurés par le fait

qu'Israël ait attaqué une école gérée par l'ONU, les convois humanitaires et les bâtiments de l'ONU. Nous exigeons qu'Israël garantisse la sécurité du personnel de l'ONU et des autres travailleurs humanitaires. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement son action militaire et à retirer ses troupes, à ouvrir tous les points de franchissement à Gaza et à assurer un accès humanitaire sans entrave à Gaza.

Le parti palestinien armé concerné doit cesser de lancer des roquettes. Aucune atteinte au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme ne sera tolérée.

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 (2009) le 8 janvier grâce aux efforts inlassables de toutes les parties. Cette résolution a envoyé un message très clair. Elle a notamment appelé à un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté et a exhorté Israël à retirer pleinement ses forces de Gaza et à assurer un accès humanitaire sans entrave à Gaza. Il est toutefois regrettable que plus d'une semaine après son adoption la résolution 1860 (2009) ne soit toujours pas appliquée. Il faut désormais impérativement que toutes les parties mettent en œuvre la résolution 1860 (2009) du Conseil et qu'elles concluent immédiatement un cessez-le-feu afin d'éviter davantage de pertes civiles. Nous appuyons les efforts déployés par l'Égypte et le Secrétaire général à cet égard.

La communauté internationale doit accorder la plus grande attention à la situation humanitaire grave à Gaza et prendre des mesures concrètes pour l'améliorer. Nous appuyons une évaluation de la situation humanitaire à Gaza par l'ONU. Nous demandons à la communauté internationale d'intensifier les secours et d'aider à la reconstruction de Gaza. Le Gouvernement chinois a déjà fourni une aide humanitaire d'urgence à l'Autorité palestinienne d'un montant de 1 million de dollars, et nous continuerons de fournir de l'aide dans la mesure de nos possibilités, compte tenu de l'évolution de la situation.

Nous nous sommes toujours opposés à l'utilisation de la force pour résoudre des différends. L'utilisation excessive de la force par Israël n'est pas acceptable. La question israélo-palestinienne est très complexe. Il ne saurait y avoir une solution militaire au conflit, et des moyens militaires ne pourront avancer la cause d'aucune des parties. Nous soutenons qu'Israël et la Palestine doivent mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de la terre contre la

paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route, et, sur cette base, résoudre leurs différends grâce à la négociation politique pour que les deux États, la Palestine et Israël, puissent vivre ensemble en paix. La Chine est prête à œuvrer avec le reste de la communauté internationale pour pousser les parties concernées à reprendre la voie des négociations politiques afin de trouver une solution pacifique, juste et durable à la question israélo-palestinienne.

La Chine appuie la résolution de l'Assemblée générale sur la situation actuelle. Nous avons noté que le Président de l'Assemblée a élaboré un projet de résolution. Nous espérons que toutes les parties concernées pourront dégager un consensus sur le projet de résolution pour faire en sorte que l'Assemblée générale puisse l'adopter.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Depuis le 27 décembre dernier, nous avons été les témoins des événements tragiques et de la violence qui ont lieu au Moyen-Orient, en particulier dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël, ce qui a causé de nombreuses victimes, beaucoup de destruction et d'inquiétude, et en particulier des victimes au sein de la population civile. Le Mexique condamne dans les termes les plus énergiques les bombardements israéliens d'hier sur un hôpital, un bâtiment qui abritait les médias et sur le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Face à la crise, l'Organisation des Nations Unies s'est mobilisée grâce à une action déterminée de la part du Conseil de sécurité, l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En adoptant la résolution 1860 (2009) le 8 janvier dernier, le Conseil de sécurité a pleinement assumé ses responsabilités en jetant des bases viables pour mettre fin aux hostilités et pour retrouver le chemin de la paix. En même temps, diverses initiatives diplomatiques sont menées pour mettre un terme à la violence et pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à Gaza.

C'est pourquoi la convocation de la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale nous a surpris. Mais, maintenant que l'Assemblée est réunie, c'est une nouvelle occasion pour tous les pays d'exprimer officiellement leur position sur cette grave situation. En tant que membre du Conseil de sécurité, la position du Mexique est bien connue.

La résolution 1860 (2009) établit les conditions à réunir pour parvenir à un cessez-le-feu durable, permettant l'accès sans restriction de l'aide humanitaire grâce à la création de couloirs pour l'acheminement de cette aide, et la reprise de la voie des négociations comme seule solution possible au conflit israélo-palestinien. Le respect de la résolution par toutes les parties intéressées, appuyé par les initiatives diplomatiques dans la région, est impératif pour atteindre ces objectifs et mettre un terme à la mort et à la destruction dans la bande de Gaza, ainsi qu'aux tirs de roquette contre Israël par le Hamas qui ont également fait des victimes au sein de la population civile.

Depuis le 13 janvier, le Secrétaire général, avec l'appui unanime du Conseil de sécurité, a entamé une tournée importante dans la région pour prendre des contacts directs avec les principaux chefs d'État ou de gouvernement qui sont directement impliqués dans les initiatives diplomatiques en cours pour promouvoir l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) et pour rétablir le calme et la paix dans la région.

Pour toutes ces raisons, le Mexique pense que l'Assemblée générale devrait appuyer les mesures prises par le Conseil de sécurité dans le cadre de la résolution 1860 (2009), ainsi que les mesures prises par le Secrétaire général, et demander dans ce contexte que tant Israël, et le Hamas mettent immédiatement un terme aux hostilités.

Le Mexique espère que ces séances pourront produire une résolution qui soit digne de susciter le consensus de tous les États Membres.

**M<sup>me</sup> Espinosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir répondu favorablement à la demande présentée par mon pays et par le Mouvement des pays non alignés tendant à la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale compte tenu de la situation critique au Moyen-Orient et le non-respect de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité par Israël. Il y a plus de 60 ans, mon pays avait participé à la création de l'Organisation des Nations Unies, le but étant de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prévenir et d'éliminer les menaces à la paix ou les ruptures de la paix et de parvenir, en fin de compte, au règlement des conflits par des moyens pacifiques, conformément au droit international. Cette vocation s'est traduite dans la nouvelle Constitution politique de

l'Équateur qui prône, à son article 416, le règlement pacifique des différends et des conflits internationaux et rejette catégoriquement la menace ou l'emploi de la force comme mécanisme de règlement des conflits.

Malheureusement, bien qu'étant Membre de cette Organisation, bien qu'étant signataire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, Israël continue de privilégier l'action militaire par rapport au dialogue et au règlement pacifique des différends, ce qui viole de façon flagrante les principes fondamentaux du droit international public et du droit international humanitaire. La communauté internationale, représentée par cette Organisation et ses différents organes, ne doit pas laisser passer une seule journée sans protester et condamner Israël pour son offensive militaire commencée il y a 21 jours dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, offensive qui a causé la mort de plus de 1 000 Palestiniens, dont une majorité de civils, y compris 280 enfants, et plus de 4 000 blessés. L'arrogance de l'agresseur l'a même poussé à attaquer des hôpitaux et des cimetières, sans compter les installations et les biens de l'ONU, tels que l'école dans laquelle plus de 40 enfants ont été tués, un convoi d'aide humanitaire et, enfin, hier, le siège même de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), s'isolant ainsi de toute la communauté internationale et violant les principes que cette Organisation représente.

Le Gouvernement et le peuple équatorien expriment une fois encore leur solidarité avec toutes les victimes innocentes de l'agression israélienne disproportionnée et réaffirme leur vive préoccupation devant la crise humanitaire que connaît la région à cause de la fermeture abominable des points de passage frontaliers de la bande de Gaza, empêchant ainsi le libre accès de l'aide internationale, dont des vivres et des médicaments, ainsi que l'approvisionnement normal en carburant et en électricité.

Dans ce contexte, mon pays s'associe à la déclaration faite par le Mouvement des pays non alignés, le 13 janvier 2009, appelant au respect immédiat de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza. Elle demande également que les mesures nécessaires soient prises pour répondre aux besoins humanitaires et économiques urgents de la population palestinienne, y compris l'ouverture

permanente des postes frontière de Gaza et la garantie du libre accès de l'aide humanitaire et autres fournitures essentielles.

De même, l'Équateur réitère son appui total à la résolution récemment adoptée par le Conseil des droits de l'homme sur les « Graves violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé résultant en particulier des récentes attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza occupée ». Dans cette résolution, il est expressément demandé aux parties de respecter les dispositions du droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Cette résolution appelle également à la protection internationale du peuple palestinien et à ce que des mesures internationales soient prises d'urgence pour mettre fin aux graves violations commises par Israël dans le territoire palestinien.

Nous pourrions entamer un long débat sur l'interprétation juridique des Articles 11 et 12 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la capacité de cette Assemblée générale à prendre des décisions ou à faire des recommandations sur les situations pouvant menacer la paix et la sécurité internationales. Toutefois, le monde attend beaucoup plus de cette Organisation, c'est pourquoi ma délégation souhaite appeler tous les organes du système des Nations Unies à respecter et faire respecter, dans le cadre de leurs compétences respectives, un des buts fondamentaux pour lesquels ils ont été créés : le respect de la vie humaine.

C'est pourquoi mon pays estime que cette Assemblée doit se prononcer aujourd'hui de manière ferme et solennelle. L'Équateur est par conséquent disposé à soutenir l'adoption d'une résolution tendant à la mise en œuvre effective d'un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, à ce que l'on prête d'urgence attention à la crise humanitaire dont souffre le peuple palestinien dans cette zone, résultant de l'offensive militaire par Israël commencée il y a 21 jours, ainsi qu'à ce que tous les responsables des crimes contre l'humanité commis contre la population civile à Gaza fassent l'objet d'une enquête approfondie, de poursuites et de sanctions.

Toute solution globale visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient doit s'inscrire dans le respect plus strict du droit international et dans un engagement permanent en faveur de la non-agression et de la reconnaissance, comprenant le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés depuis 1967 et la

création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

C'est pourquoi cette Assemblée générale, le Conseil de sécurité ainsi que tous les autres organes compétents du système des Nations Unies doivent décider des moyens de pression nécessaires pour assurer le respect de chacune des résolutions et décisions adoptées au cours des dernières décennies sur la question palestinienne, permettant ainsi le développement actuel et futur des peuples concernés.

Une résolution de l'Assemblée générale adoptée aujourd'hui appuyant et appelant à la mise en œuvre immédiate de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité constituerait un moyen de pression fondamental, aux côtés des autres initiatives diplomatiques internationales, pour mettre fin d'urgence à la terreur et à la tragédie humanitaire qui règnent à Gaza depuis déjà 21 jours.

L'opinion publique mondiale est dans l'attente d'une réponse ferme de la part de cette Organisation. Mon pays est disposé à offrir sa collaboration et son appui à l'élaboration de toute initiative visant à atteindre cet objectif.

**M. Siles Alvarado** (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Le peuple palestinien souffre d'une agression criminelle. Un nouvel holocauste se produit sous le regard stupéfait de toute la communauté internationale. Face à ces faits criminels, le Gouvernement bolivien exige la mise en œuvre et le respect de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, qui appelle à un cessez-le-feu immédiat et au retrait des forces d'occupation israéliennes de l'État souverain de Palestine, qui fait encore l'objet de l'occupation étrangère au total mépris de la résolution 181 (II) de 1947.

Mon gouvernement exhorte Israël à mettre fin au massacre du peuple palestinien, à garantir les mesures pour répondre aux besoins humanitaires et économiques pressants des habitants de la bande de Gaza par l'ouverture des postes frontière et la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, de manière à garantir le libre accès de l'aide humanitaire et l'approvisionnement en nourriture et en médicaments dans la région.

La Bolivie regrette qu'aujourd'hui, loin d'avoir été le témoin de la mise en œuvre des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui exigent qu'Israël se retire de la Palestine et

des autres territoires occupés, on puisse concevoir de nouvelles formes d'agression qui, au lieu de contribuer à la promotion d'une paix juste et durable dans la région, perpétuent et augmentent l'escalade de violence permanente, en sapant les efforts que le peuple palestinien déploie pour devenir maître de son propre destin.

La Bolivie ne peut pas demeurer impassible face à cette situation. Nous ne pouvons pas uniquement regretter qu'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies ne respecte pas les résolutions du Conseil de sécurité tout en poursuivant le massacre et les violations des droits de l'homme à Gaza. C'est pourquoi, mercredi 14 janvier, la Bolivie a décidé de rompre les relations diplomatiques avec Israël afin d'adresser un message clair selon lequel Israël ne peut pas continuer à faire abstraction des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, dont il se considère Membre. Si nous ne faisons rien pour que ces décisions soient respectées, alors nous deviendrons complices de ces actes et de l'effondrement de l'Organisation.

Ce que fait Israël ne peut pas rester impuni. Le temps est venu d'adopter des mesures plus sévères, qui mettent fin à cette situation inqualifiable. Par conséquent, la Bolivie considère indispensable que le Conseil de sécurité adopte une résolution pour que les dirigeants israéliens responsables de ce massacre soient déférés devant la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité et violations flagrantes des droits de l'homme contre la population civile palestinienne. De même, des mesures doivent être prises pour que l'action militaire contre des bureaux de l'Organisation des Nations Unies à Gaza ne reste pas impunie.

La solution en Palestine passe par le retour inconditionnel de tous les territoires occupés. Elle ne doit pas être soumise à des pressions imposées par l'État agresseur. Le Gouvernement israélien est le responsable direct des actions criminelles contre ses propres citoyens, commises depuis le début de cette invasion en décembre dernier. Le peuple palestinien a élu son gouvernement, dans le cadre d'élections libres, transparentes et démocratiques, en faisant usage de son droit souverain d'élire ses représentants. Certains pays sont responsables d'avoir nié la légitimité et la validité de ce processus, dont la reconnaissance simplifierait aujourd'hui tout type de dialogue et négociation.

La Bolivie se félicite des efforts entrepris par la communauté internationale, le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, d'autres dirigeants mondiaux et d'autres organes du système des Nations Unies. À cet égard, la Bolivie s'associe à la déclaration faite par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous ne pouvons pas nous limiter à discourir pour condamner la situation actuelle. Le Conseil de sécurité doit adopter les mesures nécessaires pour obliger Israël à respecter les dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil. L'Assemblée générale est contrainte par le temps et la situation d'adopter une décision aujourd'hui. Le projet de résolution du Président reflète sans équivoque le souhait clair partagé par l'ensemble de la communauté internationale de mettre fin à cette agression, qui ternit l'histoire du XXI<sup>e</sup> siècle. De cette action dépendront le destin véritable d'un peuple, la véritable mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, fondamentalement, l'existence réelle et effective, et non simplement rhétorique, de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Barriga** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat à l'Assemblée générale, qui est en pleine conformité avec le mandat de cet organe en vertu de la Charte des Nations Unies et avec la pratique de l'Assemblée dans le cadre de la résolution 377(V) « L'union pour le maintien de la paix ». En même temps, nous regrettons que toute la clarté sur la base juridique n'ait pas été apportée au début de la présente session, comme cela aurait dû être le cas.

La situation tragique qui prévaut à Gaza appelle effectivement toute l'attention de cette Assemblée. La violence actuelle a causé un nombre disproportionné de pertes civiles, parmi lesquelles de nombreux enfants, et s'est caractérisée par un mépris des fondements du droit international humanitaire. Nous sommes profondément préoccupés par les lourdes pertes en vies humaines parmi la population civile, dont un grand nombre semblent dues au non-respect des dispositions des Conventions de Genève et du principe de la proportionnalité.

Nous sommes également profondément préoccupés par les attaques menées contre l'école des Nations Unies à Jabaliya et contre le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA),

et par le fait que des convois humanitaires ont été pris pour cible, de telles attaques étant en violation du droit international et menées aux dépens de la population civile.

Nous appuyons sans réserve la résolution 1860 (2009) adoptée par le Conseil de sécurité il y a plus d'une semaine, et nous nous associons à tous ceux qui demandent sa pleine mise en œuvre. Cette décision juridiquement contraignante doit être appliquée immédiatement et pleinement par les parties au conflit. Un cessez-le-feu durable est à la fois une première étape et un préalable à une solution politique durable. Toutes les activités militaires doivent par conséquent cesser. Le Hamas doit mettre un terme immédiat aux tirs de roquettes et Israël doit cesser ses activités militaires. Il est clair qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit, et nous appuyons par conséquent les efforts diplomatiques en cours, notamment la mission du Secrétaire général dont nous saluons l'engagement personnel.

La détérioration considérable de la situation humanitaire à Gaza est très inquiétante. Le Liechtenstein verse régulièrement des contributions à l'UNRWA depuis plusieurs années, et notre gouvernement décidera d'une contribution supplémentaire au début de la semaine prochaine, compte tenu de l'urgence de la situation. Cependant, il ne s'agit pas d'un problème de ressources. Il s'agit d'un problème d'accès, comme c'est malheureusement le cas dans d'autres situations également. Nous tenons à rappeler que le fait de faciliter les opérations humanitaires est une obligation qui incombe à toutes les parties au conflit en vertu du droit international humanitaire. Le passage immédiat, sans entrave et sûr pour l'acheminement de l'aide humanitaire doit par conséquent être garanti. Après des semaines de conflit incessant et de violences systématiques dans l'une des régions les plus densément peuplées du monde, les besoins humanitaires sont urgents et nombreux, allant de la fourniture de produits médicaux et d'autres produits de première nécessité à l'évacuation des personnes blessées. Il convient de répondre à ces besoins immédiatement et avec l'appui des parties. Nous espérons également qu'il n'y aura pas d'impunité pour les violations généralisées du droit humanitaire qui semblent avoir été commises pendant ce conflit.

La présente session aura été utile si elle débouche sur une résolution qui appuie la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et si elle accroît la pression politique à cet égard. Aujourd'hui,

l'Assemblée générale doit se montrer unie et adresser un message sans équivoque pour signifier que la violence à Gaza est inacceptable et qu'elle doit cesser immédiatement. Nous espérons par conséquent qu'un texte sera adopté à l'issue de la présente session, avec l'appui politique et numérique le plus important possible au sein de l'Assemblée.

**M. Amil** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale pour la déclaration importante et opportune qu'il a faite hier. Le Pakistan appuie la convocation de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, compte tenu de la crise grave et de la situation catastrophique qui prévaut à Gaza. Le Conseil de sécurité n'étant pas en mesure d'assumer ses responsabilités, l'Assemblée générale est obligée d'intervenir et de jouer son rôle légitime en vertu de la Charte. La présente séance réaffirme également l'obligation permanente de l'ONU en ce qui concerne le règlement de la question de la Palestine.

Depuis 21 jours, la communauté internationale est le témoin choqué et incrédule d'une tragédie humaine et d'une catastrophe humanitaire inimaginables à la suite de la campagne de terreur menée actuellement par Israël, Puissance occupante, et des crimes abominables qu'elle commet contre 1,5 million de Palestiniens enfermés dans Gaza. Israël défie de façon éhontée les appels lancés par le monde entier en faveur d'une cessation immédiate des hostilités, de la levée du blocus de Gaza et de la fourniture d'une aide humanitaire sans entrave. En toute impunité, Israël commet des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier de ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève.

Quant au Conseil de sécurité, il a une nouvelle fois failli à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. Il n'a pas agi rapidement et de façon déterminée pour mettre fin à l'agression et protéger les civils innocents de Gaza. Il a tardé à agir, alors que la Puissance occupante intensifiait ses tueries à Gaza. Tardivement, avec réticence et sous une immense pression internationale, et face au nombre croissant de pertes civiles, le Conseil a adopté le 8 janvier la résolution 1860 (2009).

Bien qu'elle n'ait pas constitué une décision totalement juste et satisfaisante, cette résolution a fait

naître un espoir de cessez-le-feu. Dès lors, la communauté internationale, notamment la délégation ministérielle arabe de haut niveau qui venait d'effectuer une visite dans la région, espérait sincèrement que la violence prendrait fin. Malheureusement, et ce n'est certainement pas la première fois, le Conseil a déçu une fois de plus. Il a échoué lamentablement. En fait, il n'a même pas essayé de faire respecter sa résolution, qui en est réduite à une farce. Pendant ce temps, le massacre de Gaza se poursuit, sous les yeux du Conseil. Le Conseil demeure effectivement saisi de la situation, quoi que cela veuille dire.

Dans ces conditions, la communauté internationale doit se poser une question importante : peut-elle se permettre d'attendre un jour de plus alors que des civils innocents, des femmes et des enfants sont tués, mutilés, brutalisés et terrorisés par la machine de guerre israélienne? La réponse est non. Le silence et l'inaction dans une telle situation équivalent à la complicité avec les crimes et les tueries qui ont cours à Gaza.

Le Pakistan est totalement solidaire du peuple palestinien, et nous partageons et comprenons pleinement les douleurs et les souffrances qui sont les siennes en cette période d'épreuve. Les sentiments de sympathie et d'appui du peuple pakistanais à l'égard des Gazaouis et de la question palestinienne ont été exprimés par tous les moyens : manifestations pacifiques, déclarations de notre Président, de notre Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères, adoption à l'unanimité d'une résolution par l'Assemblée nationale pakistanaise le 12 janvier, et d'autres efforts diplomatiques menés dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des non alignés et de l'ONU.

Nous nous associons au reste de la communauté internationale pour condamner vivement cette dernière agression israélienne à Gaza, qui est en fait une poursuite de sa politique d'agression contre le peuple palestinien et de son occupation des terres palestiniennes qui durent depuis des décennies. Nous appuyons la demande unanime qui a été faite pour que cesse immédiatement et totalement cette agression et pour qu'il soit remédié à ses causes et à ses conséquences de façon juste.

L'action juste ne peut être le fruit que d'une compréhension juste et objective de la situation et de la

genèse du problème. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer et souligner les points suivants.

Premièrement, il convient de rappeler que la population assiégée de Gaza est pour l'essentiel composée de Palestiniens qui ont été, à l'origine, dépossédés de leurs terres et chassés de leurs maisons par l'occupation israélienne.

Deuxièmement, pendant des décennies d'occupation, le peuple Palestinien a souffert des pires violations des droits de l'homme et de la punition collective, lesquelles ont été aggravées encore par le blocus brutal imposé par la Puissance occupante à Gaza.

Troisièmement, les tirs de roquettes ne constituent qu'un aspect de la frustration exprimée par une partie de cette population opprimée et privée de tout. Nous avons demandé à ce qu'il soit mis fin aux tirs de roquettes, qui ne servent aucunement la cause palestinienne. Cependant, les tentatives visant à justifier l'emploi totalement disproportionné de la force par Israël pour répondre à ces tirs de roquettes sont tout à fait déplacées et injustes. Cela sans compter le fait que c'est Israël qui a été le premier à violer le cessez-le-feu temporaire de six mois bien avant qu'il n'ait expiré. En fait, le refus d'Israël de lever le siège a constitué une violation quotidienne et constante de la trêve.

Quatrièmement, aucune tentative ou tactique de la Puissance occupante ne saurait être autorisée à masquer la cause profonde et les origines du conflit, à savoir l'occupation, les violations des droits de l'homme, les châtements collectifs infligés au peuple palestinien, et le déni de son droit à l'autodétermination.

Les faits et les chiffres en provenance de Gaza donnent le vertige. Plus de 1 000 martyrs parmi les Palestiniens sont morts, et Gaza n'a plus assez de cimetières. Plus de 5 000 personnes ont été blessées et il est impossible de les soigner. Les hôpitaux ne manquent pas seulement de fournitures médicales, mais ils sont eux-mêmes devenus aussi des cibles. Le personnel de secours et d'aide est victime d'attaques. Près de 40 % des victimes sont des enfants et des femmes. La communauté internationale est frappée d'horreur devant les images déchirantes et révoltantes de ces enfants morts ou blessés. Les survivants manquent de nourriture et de produits essentiels; des milliers d'entre eux ont perdu leur maison, ils sont sans abri et doivent survivre dans le noir et le froid. Ce sont

des personnes déplacées, mais des personnes déplacées à l'intérieur d'une prison. Ils n'ont nulle part où aller.

L'ampleur des destructions, en particulier celles infligées aux civils et aux infrastructures civiles, est colossale. Rien ni personne n'a été épargné. Paradoxalement, ceux qui se sont déchargés de toute responsabilité d'empêcher cette destruction sont précisément ceux qui parlent de reconstruction. La quatrième Convention de Genève, qui interdit les sanctions ou les châtements collectifs à l'encontre de la population civile, ainsi que les trois principes cardinaux du droit international humanitaire, c'est-à-dire le principe de proportionnalité, de distinction et de précaution, sont grossièrement violés dans ce conflit en cours.

Comme si la situation n'était pas déjà assez grave, selon certaines informations, des bombes au phosphore blanc seraient désormais employées. L'emploi de cette matière, quel que soit le but, ajoute un degré de cruauté supplémentaire à cette tragédie. Peut-il y avoir plus vexant pour la communauté internationale et pour cet organe que le fait que le jour même où le Secrétaire général effectuait une visite en Israël, les Israéliens ont bombardé des bâtiments appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient? Nous sommes persuadés que la communauté internationale saisit parfaitement ce que ce paradoxe a de tragique.

La crise à Gaza exige d'urgence une réponse collective et efficace de la part de la communauté internationale. Puisque le Conseil de sécurité n'a pas été laissé libre d'agir, l'Assemblée générale doit prendre la direction des événements. Au moment de recommander des mesures, l'Assemblée générale devra certainement prendre note de la condamnation internationale de la situation à Gaza. Elle doit aussi faire la distinction entre l'agresseur et l'agressé. Elle doit par ailleurs être à même de faire fond sur le fait que le monde entier est favorable au cessez-le-feu immédiat et pleinement respecté et elle doit appuyer cet appel. Elle doit obliger Israël à cesser immédiatement son agression et à lever complètement le siège de Gaza. Elle peut recommander la création d'un mécanisme approprié pour garantir la protection de la population civile et surveiller le cessez-le-feu à Gaza. Elle doit exiger un accès sûr et sans entrave pour les activités humanitaires. Elle doit aussi exiger le plein respect par toutes les parties du droit international des droits de l'homme et du droit



international humanitaire. Elle doit indiquer clairement qu'il faudra répondre de toutes les violations de ces obligations. Elle doit aussi proclamer son appui aux efforts déployés actuellement par le Secrétaire général et les partenaires régionaux et internationaux pour rétablir la paix. De manière plus spécifique, l'Assemblée générale doit marquer son appui à la résolution adoptée à la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à la résolution 1860 (2009) adoptée par le Conseil de sécurité, et demander que ces textes soient mis en œuvre.

Il faut agir d'urgence. Ne pas réussir à stopper l'agression israélienne ne fera que perpétuer le cycle de violence, alimenter le désespoir et la colère et conduire à l'escalade des tensions dans la région. Certains n'en ont peut-être pas saisi pleinement les conséquences, mais en fait la plus grande victime de cette situation pourrait bien être le processus de paix lui-même. C'est donc l'objectif partagé de la communauté internationale de parvenir à une paix juste, durable et générale au Moyen-Orient et au règlement de la question de Palestine qui est en jeu. Nous estimons que le choix est clair. La solution ne viendra pas du recours à la force, dont l'inutilité a été prouvée maintes fois, mais du dialogue et de la négociation. Israël doit apporter la preuve de sa sincérité et de son désir de paix, car ses actes indiquent l'inverse.

Nous voudrions terminer en réaffirmant le soutien total et inébranlable du Pakistan à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien qui doit exercer son droit à l'autodétermination et sa souveraineté sur un État de Palestine indépendant et viable, suivant les frontières d'avant 1967 et ayant Al Qods Al Charif pour capitale.

**M<sup>me</sup> Gatehouse** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est profondément troublée par la violence dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël. L'Australie appuie vigoureusement l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1860 (2009) en faveur de l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté. Nous appuyons également le fait que la résolution souligne la nécessité de prévenir le trafic d'armes et de rouvrir les points de passage. Nous soutenons aussi l'appel de la résolution à la fourniture et à la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire et à tous les efforts pour améliorer la situation des civils.

En cette période critique, nous estimons que tous ceux qui participent à la présente session doivent

s'employer à soutenir les efforts diplomatiques déployés actuellement pour traduire dans les faits la résolution 1860 (2009). Des négociations sérieuses et approfondies se déroulent actuellement. Nous nous félicitons de la proposition de cessez-le-feu franco-égyptienne et du rôle important joué par l'Égypte qui accueille les pourparlers, ainsi que des efforts déployés par d'autres acteurs, notamment le Secrétaire général Ban Ki-moon.

La solution doit reposer sur la cessation des attaques à la roquette du Hamas contre Israël. Celles-ci ont en effet mené à la crise actuelle, et nous les condamnons. Le Hamas doit également mettre fin à la contrebande d'armes à destination de la bande de Gaza. Ce conflit a prouvé une fois de plus la nécessité vitale d'une solution prévoyant deux États pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. L'Australie reste fermement attachée à cet objectif.

L'Australie est gravement préoccupée par le fait que, de manière tragique, ce conflit touche principalement les civils. Toutes les parties doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait causer des souffrances inutiles ou supplémentaires aux civils innocents. L'Australie condamne toutes les actions du Hamas qui mettent délibérément en danger la vie des civils.

Nous demandons à Israël de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité du personnel de l'ONU et des travailleurs humanitaires. Il est également fondamental qu'Israël s'acquitte de ses obligations à l'égard de la population de la bande de Gaza, en vertu du droit international humanitaire, et qu'il veille à ce qu'elle ait accès aux produits de première nécessité, aux denrées alimentaires, aux fournitures médicales et à l'aide humanitaire. Nous constatons avec satisfaction qu'Israël a instauré des pauses dans ses opérations militaires pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, et nous l'encourageons à faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer l'accès humanitaire et rétablir les services de base.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Australie a annoncé une contribution immédiate de 5 millions de dollars d'aide supplémentaire à la population de la bande de Gaza. Cette aide sera fournie sous forme d'aide alimentaire d'urgence et de fournitures médicales, mais aussi d'aide financière aux familles touchées par le conflit. Elle viendra s'ajouter au fait qu'en 2008 l'aide australienne au peuple palestinien a été multipliée par deux pour atteindre 45 millions de dollars. Nous

sommes disposés à envisager de fournir une aide supplémentaire.

**M. Lima** (Cap-Vert) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance de l'Assemblée générale qui nous permet d'aborder le conflit en cours dans la bande de Gaza et donne l'occasion aux États Membres, dans leur ensemble, de s'exprimer et d'apporter leur pierre à l'édifice fragile de la paix à la défense des principes et des valeurs des Nations Unies, comme le Président d'Escoto Brockmann n'a pas manqué de le souligner dans son allocution inaugurale.

Voilà plus de 20 jours que la population de Gaza vit l'enfer sur terre. Gaza brûle, et chaque jour des gens ordinaires tombent sous les bombes. Gaza est pilonnée sous les yeux du monde entier, et les principes et les résolutions de l'ONU, qui devraient servir de rempart à ce déluge de feu et d'acier, paraissent lettres mortes. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée il y a plus d'une semaine aujourd'hui, n'est toujours pas appliquée et n'est d'aucun secours pour les Gazaouis, qui continuent de fuir sans pouvoir trouver refuge nulle part.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Face à cette situation, qui révolte nos consciences et provoque l'incompréhension et le désarroi dans le monde entier, faisant craindre des réactions insensées et incontrôlées sous d'autres cieux, le Cap-Vert, à l'instar d'autres États Membres, demande le cessez-le-feu immédiat, durable et complet, la cessation des hostilités et de toutes les offensives militaires afin de permettre à la communauté internationale de faire face de façon efficace et rapide à la crise humanitaire qui s'amplifie et qui n'a que trop duré dans ce territoire, et pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence dont les populations civiles ont cruellement besoin.

Les populations sont prises au piège sans vivre, sans abri, sans secours et sans recours. Il faut mettre fin au blocus du territoire et que les parties reconnaissent l'impérieux besoin du respect des dispositions du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils dans les conflits armés. Il s'agit de sauver des vies, mais aussi de préserver l'avenir.

Il est absolument indispensable pour les populations palestiniennes de Gaza et pour la préservation d'une chance de paix dans la sous-région

de rompre avec le cercle vicieux de la violence qui, loin de favoriser la résolution des problèmes de fond qui divisent les entités politiques et les peuples de la région, approfondit les contradictions et accroît l'incertitude quant aux solutions durables recherchées. Ce qui se passe aujourd'hui semble être le résultat d'une surenchère entre une logique de la haine et une logique de la force. Pendant trop longtemps, nous avons assisté à des situations dramatiques et cruelles qui ont alimenté la haine, exacerbé le désespoir, miné la confiance et asphyxié l'espoir. D'un autre côté, la peur de l'autre et la crainte pour l'avenir ont permis à des intérêts irréconciliables dans leur conception et dans leurs objectifs de favoriser l'armement dans la sous-région, une militarisation effrénée et des volontés guerrières d'autant plus condamnables qu'elles semblent s'articuler aujourd'hui sur des surenchères politiques sur fond de campagne électorale ou de positionnement politique.

Tout se passe comme si désormais le recours à la violence et le déclenchement de conflits armés pouvaient constituer un argument à la course au pouvoir. Les tueries d'enfants coincés dans la prison à ciel ouvert qu'est Gaza, le traumatisme des populations et ce qui s'apparente furieusement à un châtement collectif doivent nous inciter tous, loin des invectives inutiles et des coups d'éclat médiatiques, à continuer de travailler ensemble aux solutions de long terme qui apporteront la paix et garantiront la survie du peuple palestinien.

Nous appuyons toutes les initiatives de médiation en cours, notamment par l'Égypte, toutes les démarches en vue de la cessation des combats, menées notamment par le Secrétaire général de l'ONU en ce moment même, et exprimons l'espoir que toutes ces volontés aboutissent et qu'il soit possible à nouveau de parler de paix au Proche-Orient. Nous sommes fermement convaincus et nous l'avons toujours exprimé que la violence et le recours aux armes ne peuvent aboutir qu'à une plus grande complexité de la situation et ne peuvent en aucun cas contribuer à une paix durable dans la région.

L'assaut brutal et sanglant actuel contre les populations de Gaza ne correspond pas à la vision que nous avons du futur de cette région, ni des intérêts pérennes de ces peuples. Loin de construire les nécessaires convergences, de fomenter les gestes de confiance et d'établir les bases d'une coopération durable sur les nécessités à court et à long terme d'États voisins, cette nouvelle guerre alimente au

contraire le bellicisme ambiant, accroît le fossé entre les communautés, donne des motivations nouvelles à tous ceux qui se plaisent à marcher à reculons de l'histoire, et contribue à maintenir cette région martyre dans la belligérance, à décourager les meilleures intentions au sein de la communauté internationale et à miner les efforts de celle-ci.

La solution militaire constituant toujours un échec, nous devons contribuer à travailler à la paix. Ainsi, mon pays continue à appuyer fortement et fermement le règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient et le respect du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans un État indépendant palestinien, vivant côte à côte et en paix avec Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base de la Feuille de route, de l'Initiative de paix arabe, du communiqué conjoint d'Annapolis et les résolutions pertinentes de l'ONU, y inclus les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003).

Bien que l'exaspération exprimée au cours de ce débat soit souvent justifiée et, même dans les dramatiques circonstances présentes, nous ne pouvons pas oublier que nous devons continuer à travailler au dialogue, à la négociation, à l'avènement de la paix, à l'avenir d'une terre qui, un jour, verra ses enfants travailler et se marier entre eux, libérés de toutes les pesanteurs du passé et loin des affrontements qui aujourd'hui divisent et déchirent leurs parents. Car, et surtout parmi les diplomates que nous sommes, nul ne saurait insulter le futur.

**M. Galvez** (Chile) (*parle en espagnol*) : La situation actuelle à Gaza est absolument insoutenable et inacceptable. Elle s'est aggravée considérablement après les événements d'hier, à savoir les bombardements des bureaux de l'ONU dans cette ville. Ces attaques n'ont aucune justification et sont hautement condamnables, surtout lorsque le Secrétaire général de l'ONU se trouve dans la région dans le but d'obtenir un cessez-le-feu.

Le Chili regrette vivement l'usage disproportionné de la force par Israël dans les territoires palestiniens, mais également les tirs de roquette depuis le bande de Gaza contre Israël. Depuis toujours, et aujourd'hui je le réaffirme de nouveau, le Chili a appuyé tous les efforts visant à une paix durable, stable et juste pour toutes les parties, en mettant particulièrement l'accent sur le respect de la Charte des Nations Unies, des droits de l'homme, du

droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de l'Organisation.

Il y a six jours seulement, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 (2009), dans laquelle le Conseil lançait un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. Le Chili, à son tour, lance un appel aux parties concernées pour qu'elles respectent les dispositions de cette résolution et qu'elles cessent immédiatement les hostilités. Cette résolution constitue un recours multilatéral légitime et efficace pour faire cesser les hostilités, pour relancer le processus de paix et pour instaurer un environnement sûr et stable dans la région.

Nous lançons également un appel à Israël pour qu'il respecte immédiatement la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme sur les graves violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé résultant en particulier des récentes attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza occupée. Le Chili appuie l'idée de dépêcher une mission d'établissement des faits envisagée dans cette résolution pour enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Chili réaffirme également la nécessité de respecter les normes du droit international, en particulier les normes découlant du droit humanitaire, et de respecter la dignité et les droits des civils innocents. À cet égard, nous demandons instamment à Israël de permettre immédiatement l'accès de l'aide humanitaire à la bande de Gaza.

Le Chili a historiquement toujours appuyé un règlement équilibré du conflit du Moyen-Orient fondé sur le droit international, la justice, et surtout sur la dignité de l'être humain. Nous réaffirmons une fois encore notre position, à savoir que les parties doivent entamer une négociation aboutissant à une solution permettant l'instauration d'une paix digne, globale et définitive, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU. Le Chili réaffirme également son appui à la création d'un État palestinien et au droit d'Israël de vivre dans des frontières sûres, conformément aux résolutions de l'ONU.

Afin de contribuer à la recherche d'une solution pacifique dans la région, le Chili a accueilli en décembre dernier la réunion régionale d'appui à la paix israélo-palestinienne organisée par le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, réunion à laquelle des membres de la société civile palestinienne et israélienne ont

participé. Cet effort a été rendu vain par les bombardements commencés en décembre dernier et qui se poursuivent actuellement.

Enfin, je voudrais exprimer officiellement la haute appréciation et l'estime de mon pays pour le travail remarquable effectué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le dévouement admirable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, compte tenu des circonstances difficiles que connaissent ces organismes sur le terrain. Le Gouvernement chilien a déjà fait une contribution monétaire pour remédier à la situation, par le truchement du Comité international de la Croix-Rouge. Je réaffirme la détermination de mon pays à continuer de contribuer à remédier à la grave crise que connaît la population de Gaza.

**M. Khaleel** (Maldives) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour examiner la situation urgente et dangereuse qui se déroule dans la bande de Gaza. Nous pensons que le moment est opportun et approprié, car l'escalade de violence et le bain de sang qui se produisent à Gaza pourraient avoir des conséquences désastreuses non seulement pour la région, mais également sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Maldives suivent les événements récents à Gaza et dans les territoires occupés avec une vive préoccupation. Les actes inhumains et honteux commis par Israël contre des civils palestiniens sans défense, notamment des femmes et des enfants, nous inquiètent et nous exaspèrent tout particulièrement. Les Maldives condamnent avec la plus grande énergie l'agression militaire disproportionnée et excessive déclenchée par Israël contre la population civile de Gaza, qui a coûté la vie à des centaines de Palestiniens innocents, blessé des milliers d'autres et détruit des biens pendant ces trois dernières semaines de violence.

La grave crise humanitaire causée par le bouclage de Gaza et par l'escalade de la violence et des hostilités est inacceptable. L'attaque israélienne contre l'école gérée par l'ONU, qui a tué plus de 40 civils, y compris plusieurs enfants innocents, l'attaque contre le convoi d'aide humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le

meurtre des travailleurs humanitaires la semaine dernière, ainsi que le bombardement du siège de l'UNRWA et d'un hôpital hier, reflètent le mépris flagrant d'Israël à l'égard de l'ONU, de la vie humaine et du droit international humanitaire.

Les Maldives demandent à Israël de respecter les obligations internationales qui lui incombent en tant que Puissance occupante et de s'abstenir de violer les droits de l'homme du peuple palestinien. Les Maldives appellent également la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à l'agression qui se poursuit et à remédier immédiatement à la dégradation de la situation humanitaire à Gaza.

À cet égard, les Maldives sont heureuses de voir, pour la première fois depuis de nombreuses années, que le Conseil de sécurité a adopté le 8 janvier 2009 une résolution – la résolution 1860 (2009) – qui appelle à un cessez-le-feu immédiat et à la mise en place d'une série d'éléments afin de remédier à la crise humanitaire. Nous nous félicitons également de la résolution adoptée le 12 janvier 2009 par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire qui a demandé une enquête indépendante sur toutes les violations du droit international humanitaire commises par la Puissance occupante contre le peuple palestinien sur tout le territoire palestinien occupé.

La cause palestinienne a toujours été chère au cœur des Maldiviens. Notre appui a toujours été inébranlable et inconditionnel. Les Maldives sont intimement convaincues que la solution prévoyant deux États – un État israélien souverain et un État palestinien souverain, vivant harmonieusement côte à côte dans des frontières pleinement reconnues – reste la seule option viable pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité à long terme dans la région. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer une fois encore notre solidarité avec le peuple palestinien concernant son droit à l'autodétermination et l'établissement d'une patrie indépendante et souveraine sur son territoire national, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Il n'y a pas d'autre solution que le dialogue. On ne parviendra pas à un règlement juste et global du conflit par la guerre et l'agression, mais par le dialogue et les négociations sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exhortons donc les deux parties à respecter et à appliquer immédiatement la résolution 1860 (2009) du Conseil

de sécurité, à mettre fin aux hostilités et à retourner à la table des négociations.

Avant de terminer, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, et le Secrétaire général Ban Ki-moon, pour l'esprit d'initiative exemplaire dont vous continuez de faire preuve par l'action que vous menez pour trouver une solution durable à ce conflit. En outre, je voudrais, au nom de mon pays, remercier l'Égypte et les autres États de la région, pour le rôle particulièrement constructif et important qu'ils jouent afin d'instaurer un cessez-le-feu durable et viable.

Les Maldives assurent l'Assemblée qu'elles sont disposées à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour trouver un règlement juste et durable sur la base de la solution prévoyant deux États vivant côte à côte, dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a appelé à un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté menant au plein retrait des forces israéliennes de Gaza. Le Ministre des affaires étrangères de la Norvège s'est associé à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont demandé un cessez-le-feu immédiat. Nous demandons maintenant que la résolution 1860 (2009) soit pleinement mise en œuvre par toutes les parties. Le Hamas doit cesser de tirer des roquettes ciblant les civils israéliens. Israël doit cesser de bombarder Gaza. Israël doit retirer ses troupes de Gaza. Nous avons beaucoup d'espoirs dans l'initiative égyptienne en faveur d'un cessez-le-feu immédiat.

Dans le même temps, la violence en cours à Gaza a créé des besoins humanitaires nouveaux et urgents. Le Conseil de sécurité a demandé au Comité spécial de liaison de remédier à la situation humanitaire et économique à Gaza. En sa qualité de Présidente du Comité, la Norvège est disposée à convoquer une conférence internationale des donateurs pour mobiliser l'appui international aux fins de la reconstruction de Gaza. L'assistance humanitaire doit être acheminée par les voies existantes, notamment le système des Nations Unies sur le terrain.

Le droit international humanitaire est très clair : les civils doivent être protégés. La Norvège condamne dans les termes les plus vigoureux le bombardement par Israël du siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza. L'UNRWA est la bouée de sauvetage et le filet de sécurité de centaines

de milliers de Palestiniens. Il a continué à fournir une assistance aux réfugiés palestiniens dans des conditions dangereuses pendant ce conflit. La Norvège condamne également vivement le bombardement par Israël de l'hôpital d'Al Qods du Croissant-Rouge palestinien. Ces attaques sont totalement inacceptables et contreviennent au droit international.

Nous appelons de nouveau à un cessez-le-feu immédiat pour alléger les souffrances endurées par la population civile à Gaza et pour jeter les fondements d'une paix durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance.

Nous ne devons pas laisser qui que ce soit entamer notre sentiment d'urgence ou nous persuader que nous devrions peut-être agir demain ou lundi. J'ai démarré cette séance ce matin en disant que je pensais qu'il était indispensable que nous nous prononcions aussi rapidement que possible cet après-midi – avant 18 heures, j'espère. À cette fin, je prie une fois encore tous les membres d'être aussi brefs que possible et de distribuer leurs déclarations complètes. Nous nous en sortons en fait très bien étant donné que les 45 orateurs restant sur ma liste auront probablement la possibilité de prendre la parole.

Je reçois des informations très encourageantes. Je pense qu'un consensus se dégage clairement sur le projet de résolution. Certaines personnes – beaucoup, en fait – voudraient le renforcer. D'autres souhaitent la rendre un peu moins forte. Mais je pense que, s'agissant de ce genre de question, nous devons suivre le type de proposition que j'ai faite, en sachant qu'elle ne pourra pas tous nous satisfaire. Au moins aurons-nous rempli notre devoir d'adresser un message d'espoir aux habitants de Gaza.

Dans le même temps, j'aimerais faire part à l'Assemblée des nouvelles que je viens de recevoir concernant le mémorandum d'accord qui a été signé il y a seulement deux heures à Washington par la Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Condoleezza Rice, et la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Tzipi Livni. Si je puis me permettre cette remarque, nous ne devons pas permettre à ce genre de stratagème d'affaiblir notre sentiment d'urgence. Ce document signé par les parties qui portent la plus lourde responsabilité dans la tragédie qui se déroule à Gaza, je suis désolé de le dire, se trompe de priorités. Ce dont nous avons besoin est une garantie internationale qu'Israël respecte

immédiatement le cessez-le-feu inconditionnel demandé par la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, que l'occupation militaire de Gaza cesse une fois pour toutes, et que l'aide humanitaire soit immédiatement disponible auprès des milliers de victimes qui en ont besoin.

La séance reprendra à 15 heures cet après-midi. Je vous prie une nouvelle fois d'être ponctuels. En outre, je souhaite également demander de bien vouloir essayer de raccourcir la présentation orale des différentes déclarations, étant entendu que le texte entier des interventions sera distribué.

*La séance est levée à 13 h 10.*